



Institut des comptes nationaux

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ EN BELGIQUE

SCREENING HORIZONTAL DES SECTEURS

AVRIL 2016

OBSERVATOIRE DES PRIX

Pour de plus amples informations :

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Peter Van Herreweghe

City Atrium

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 277 83 96

Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Table des matières

| | | |
|-------|---|----|
| 1 | Introduction | 4 |
| 2 | Méthodologie | 6 |
| 2.1 | Approche..... | 6 |
| 2.2 | Sources de données statistiques | 8 |
| 3 | Résultats | 12 |
| 3.1 | Secteurs industriels..... | 12 |
| 3.1.1 | Industries de réseau (NACE 35 à 39) | 13 |
| 3.1.2 | Industries alimentaires et de boissons (NACE 10 et 11) | 15 |
| 3.1.3 | Métallurgie, produits métalliques et autres produits minéraux (NACE 23 à 25) | 17 |
| 3.1.4 | Autres industries manufacturières | 19 |
| 3.2 | Secteurs des services..... | 21 |
| 3.2.1 | Commerce (NACE 46 et 47)..... | 21 |
| 3.2.2 | Services de réseau..... | 23 |
| 3.2.3 | Location (NACE 77)..... | 25 |
| 3.2.4 | Services médias (NACE 58 à 60 et NACE 63) | 27 |
| 3.2.5 | Autres services..... | 28 |
| 4 | Conclusion | 30 |
| 5 | Annexes | 31 |
| | Annexe 1 : Définitions des indicateurs | 31 |
| | Annexe 2 : Nettoyage des données | 35 |
| | Annexe 3 : Price Cost Margin sur la base de l'enquête structurelle des entreprises et comparaison avec le PCM sur la base des comptes annuels | 38 |
| | Annexe 4 : Statistiques descriptives des indicateurs | 44 |
| | Annexe 5 : Glossaire et abréviations..... | 47 |

Tableaux dans le fichier Excel séparé.

1 Introduction

Le bon fonctionnement des marchés des biens et services contribue à la compétitivité de notre économie. En effet, dans un marché concurrentiel et dynamique, les entreprises sont incitées à innover, à réduire leurs prix et à adapter leurs produits aux exigences des clients. Cela peut rendre les entreprises plus compétitives et contribuer à une allocation plus efficace de l'ensemble de leurs ressources, ce qui peut conduire à des gains de productivité.

C'est pourquoi, l'analyse du fonctionnement du marché a été intégrée au champ d'action de l'Observatoire des Prix¹. Celui-ci aborde l'approche de cette problématique en deux étapes. Tout d'abord, un screening horizontal appliqué aux secteurs marchands de l'économie belge est réalisé annuellement, afin d'identifier les secteurs qui présentent un risque plus élevé de dysfonctionnements. Le présent rapport liste les résultats de cette approche. Néanmoins, cette approche horizontale n'est pas totalement suffisante. C'est pourquoi, suite aux résultats du screening et à l'information obtenue via d'autres sources², des analyses approfondies portant sur certaines filières économiques spécifiques doivent être effectuées.

L'analyse sectorielle du fonctionnement du marché est importante. L'impact d'un dysfonctionnement sur la dynamique des prix peut être direct sur le secteur concerné, ou bien indirect s'il concerne par exemple des secteurs transversaux, tels que l'énergie, les transports ou les services aux entreprises, se trouvant en amont de nombreuses chaînes de production de biens et de services.

Cependant, un marché concurrentiel et dynamique n'entraîne pas automatiquement un fonctionnement efficace du marché. Les économies d'échelles, les effets de réseau et les externalités générées peuvent rendre plus efficace une plus grande concentration ou une plus grande régulation du marché. De plus, dans certains cas, une concurrence trop intense peut décourager les firmes à investir, notamment en limitant les possibilités de rentabiliser leurs investissements.

Pour ces raisons, les autorités publiques ont un rôle à jouer, tant en termes de régulation des marchés des biens et services que d'évaluation des mécanismes de régulation déjà en place. Pour ce faire, il est indispensable que les autorités publiques puissent disposer d'informations sur le fonctionnement de certains marchés³.

Ce screening horizontal des secteurs s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit d'un outil visant à agréger l'information disponible sur différentes dimensions du fonctionnement du marché, telles que la concentration, les barrières à l'entrée, la stabilité des parts de marché et les marges bénéficiaires. A ce titre, il constitue une première étape dans l'analyse et la connaissance du fonctionnement des marchés des biens et services en Belgique.

Toutefois, il convient de rester prudent dans l'interprétation des résultats. Ces derniers ne constituent pas un jugement final, mais fournissent une liste de candidats à une analyse plus approfondie. Seule une telle analyse d'un secteur permettra d'en cerner le contexte et les dynamiques de l'offre et de la demande.

¹ La loi du 3 avril 2013 porte sur l'insertion des Livres IV « Protection de la concurrence » et V « La concurrence et les évolutions des prix » dans le Code de droit économique. L'Observatoire des Prix est depuis lors compétent dans l'analyse de l'évolution des prix, de leurs niveaux, des marges et du fonctionnement du marché.

² Notamment le différentiel d'évolution des prix à la consommation entre la Belgique et les pays voisins, ainsi que des éléments liés à l'actualité.

³ Il est important de noter que des finalités autres que celles de l'efficacité économique peuvent entrer en considération dans la régulation des marchés par les autorités publiques.

Ce rapport vise à présenter les résultats de la version 2015 du screening (données 2009-2013). La méthodologie plus détaillée est expliquée dans le rapport précédent (screening 2014)⁴. La section deux porte sur l'approche méthodologique et sur les sources de données utilisées pour ce screening horizontal des secteurs. La section trois présente les résultats pour les secteurs industriels et les secteurs des services.

Les collaborateurs de l'Observatoire des prix qui ont participé à la rédaction de ce rapport sont les suivants : Erwin Van Hirtum, Jean-Yves Jaucot, Lucas Marien et Lidia Tsyganok.

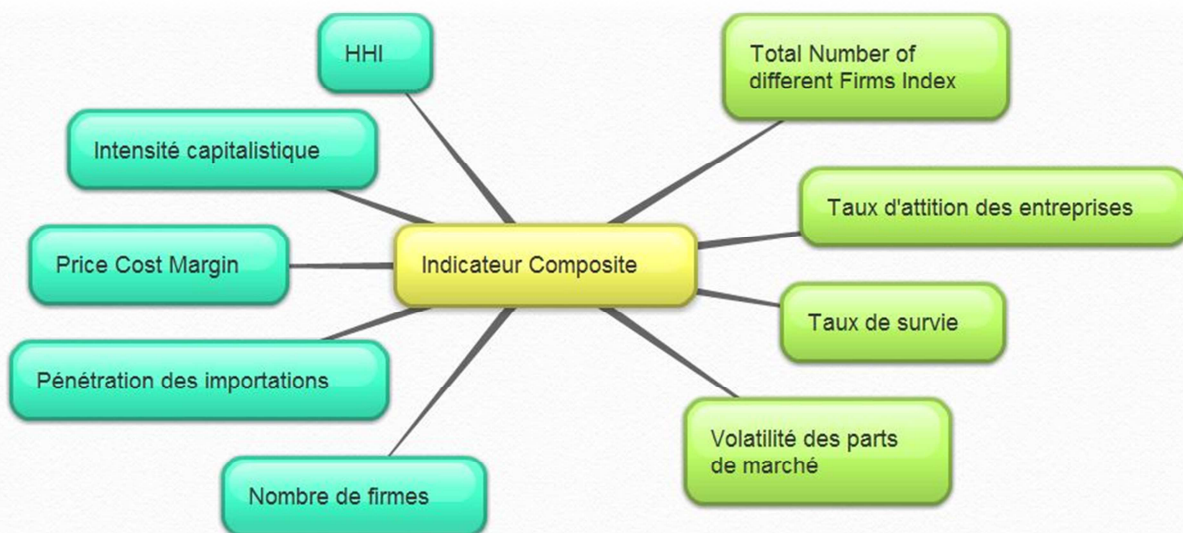
⁴ Screening 2014 : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Screening_horizontal_des_secteurs_tcm326-264051.pdf

2 Méthodologie

2.1 Approche

Ce screening est appliqué de manière horizontale à l'ensemble des secteurs marchands de l'économie belge, afin d'identifier des candidats nécessitant une analyse plus approfondie en termes de fonctionnement de marché.

L'outil principal du screening est un indicateur composite qui résume l'information relative à plusieurs aspects du fonctionnement du marché. Il donne une vue d'ensemble sur la performance des différents secteurs et permet de les comparer entre eux. L'indicateur composite a été construit à partir de neuf indicateurs, qui peuvent être classifiés en deux groupes : cinq indicateurs de la structure du marché et quatre indicateurs de la dynamique du marché⁵.



Parmi les indicateurs de la structure du marché, l'on retrouve l'indice de Herfindahl-Hirshman (HHI), calculé comme étant la somme des carrés des parts de marché de l'ensemble des entreprises d'un secteur. Cet indicateur mesure la concentration des entreprises sur le marché, tout comme l'indicateur du nombre d'entreprises. L'intensité capitalistique, à savoir le stock de capital nécessaire à l'entrée et à la production sur le marché, est également prise en compte. La marge bénéficiaire est approximée par l'indicateur du Price Cost Margin (PCM) mesurant la marge générée par les activités opérationnelles de l'entreprise⁶. Le dernier indicateur de la structure du marché retenu est le taux de pénétration des importations, mesuré comme le rapport entre la valeur des produits importés par ce secteur et la valeur de la consommation apparente de l'ensemble des produits de ce secteur en Belgique. Cet indicateur n'est actuellement disponible que pour les secteurs industriels.

⁵ Pour plus de détails sur les différents indicateurs, voir Screening 2014 : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Screening_horizontal_des_secteurs_tcm326-264051.pdf et annexe 1.

⁶ Voir annexe 3 pour plus de détails sur l'indicateur PCM.

Parmi les indicateurs de la dynamique du marché, l'on retrouve le taux d'attrition des entreprises (Churn), mesurant l'importance en termes de parts de marché des entreprises qui quittent ou qui entrent sur le marché, le taux de survie, mesurant la persistance dans le temps des mêmes entreprises sur le marché pendant plusieurs années consécutives, le taux de rotation des firmes parmi les huit plus importantes en termes de chiffre d'affaires au cours des 5 dernières années (TNF8 pour Total Number of different Firms index) et la volatilité des parts de marché des différentes entreprises d'une année à l'autre.

Ces neuf indicateurs du fonctionnement du marché sont normalisés et agrégés en un indicateur composite. La normalisation permet de comparer ces variables dont l'échelle de mesure peut être très différente. Pour cela la méthode « min-max »⁷ a été choisie car elle n'a pas d'impact sur le classement des valeurs originales des indicateurs. Suite à la normalisation, les valeurs de chaque indicateur se situent entre 0 et 1, où une valeur proche de 1 indique un risque plus élevé de dysfonctionnements.

Les indicateurs normalisés sont ensuite agrégés en un indicateur composite. Trois méthodes ont été utilisées : la moyenne simple, la moyenne géométrique et la méthode de bénéfice du doute (BoD pour Benefit of the Doubt⁸). Si la première méthode a le mérite d'être facile à appréhender et à interpréter, elle a plusieurs inconvénients. Premièrement, le même poids est attribué à chaque indicateur disponible sans tenir compte de son importance relative ni de ses interactions éventuelles avec les autres indicateurs. Deuxièmement, une valeur extrême aura un impact important sur le score final, parce que le taux marginal de substitution entre les indicateurs est de un, ce qui veut dire que si un indicateur diminue d'une unité et un autre augmente d'une unité, le score final de l'indicateur composite reste inchangé. La moyenne géométrique permet de tenir compte de ce problème, mais la pondération y reste toujours la même pour tous les secteurs et pour tous les indicateurs. Dans la méthode de bénéfice du doute, la pondération des différents indicateurs est déterminée de manière endogène et est en général différente d'un secteur à l'autre.

Les résultats du screening dépendent des hypothèses sous-jacentes définies ci-dessus, et en particulier de l'agrégation de l'information au sein de l'indicateur composite. C'est pourquoi, non seulement, chaque composant de l'indicateur composite fait l'objet d'une analyse spécifique, mais chaque hypothèse de modélisation fait également l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour tenir compte de l'importance économique des secteurs, le classement final de l'indicateur composite est analysé en parallèle avec le chiffre d'affaires intérieur des secteurs⁹, soit leur niveau d'activité économique sur le marché belge.

⁷ D'après cette méthode, les indicateurs sont normalisés selon la formule suivante :

$$Y_{ni} = \frac{Y_i - Y_{min}}{Y_{max} - Y_{min}}$$

Où Y_{ni} est l'indicateur Y normalisé pour le secteur i , Y_i est la valeur de l'indicateur pour le secteur i , Y_{min} la valeur minimale effective que prend l'indicateur Y et Y_{max} la valeur maximale effective que prend l'indicateur Y ⁷. Pour les indicateurs dont une valeur proche de 0 indique un risque potentiel de dysfonctionnement de marché, la valeur normalisée est égale à $(1 - Y_n)$.

⁸ Cherchye, L., Moesen, W., Rogge, N., Van Puyenbroeck, T. (2007), "An Introduction to 'Benefit of the Doubt' Composite Indicators", *Social Indicators Research*, Vol. 82, No.1, pp. 111-145.

⁹ Une analyse de l'indicateur composite en parallèle avec l'importance des secteurs en termes d'emploi a été également réalisée.

Ce classement final compare des secteurs très hétérogènes entre eux. C'est pourquoi, dans la présentation des résultats, les secteurs ont été regroupés au sein de grandes catégories, par exemple l'industrie agro-alimentaire. De plus, à l'avenir, l'accent pourra être mis sur l'évolution temporelle des indicateurs et - dans la mesure du possible - sur leur comparaison avec des valeurs internationales de références (*benchmark*).

2.2 Sources de données statistiques

Des cinq sources statistiques suivantes, utilisées par l'Observatoire des Prix pour le calcul des indicateurs, les quatre premières sont identiques à celles du screening 2014 et la cinquième est ajoutée comme source complémentaire. Elles comportent des données annuelles détaillées jusqu'au niveau de l'entreprise ou du produit:

- Le répertoire d'entreprises, géré par la DG Statistique-Statistics Belgium.
- Les comptes annuels des entreprises, issus de la Centrale des Bilans de la BNB.
- Le chiffre d'affaires sur la base de la tva, émanant de la DG Statistique-Statistics Belgium.
- Les données relatives aux importations et exportations, émanant de la BNB¹⁰.
- L'enquête structurelle des entreprises, provenant de DG Statistique-Statistics Belgium.

Dans le répertoire d'entreprises de la DG Statistique-Statistics Belgium, il est attribué à chaque entreprise un code NACE¹¹ unique qui détermine à quel secteur d'activité appartient l'entreprise. L'analyse est effectuée au niveau le plus détaillé disponible, à savoir au niveau NACE 5 pour les secteurs où existe une sous-division et au niveau NACE 4 pour les autres secteurs¹². Il est important de noter que la délimitation des secteurs NACE ne correspond pas systématiquement à celle des marchés pertinents sur lesquels se joue la concurrence effective.

Le 'Chiffre d'affaires intérieur' consiste en une variable importante dans l'exercice de screening. Cinq des neuf indicateurs se basent exclusivement sur cette variable (le HHI, le taux d'attrition pondéré des entreprises, la volatilité des parts de marché, le TNF8 et le taux de survie). L'indicateur du nombre d'entreprises provient directement de cette variable. En outre, cette variable joue un rôle lors du calcul de la pénétration des importations. Cette variable représente le chiffre d'affaires annuel par entreprise sur le marché intérieur. Le chiffre d'affaires intérieur d'une entreprise pour une année déterminée est calculé comme étant la différence entre le chiffre d'affaires total de l'entreprise et la valeur totale des biens exportés par l'entreprise.

¹⁰ Il s'agit, pour le moment, uniquement des données relatives à l'importation et l'exportation des biens. Il est examiné comment ajouter dans le futur les données relatives à l'importation et l'exportation des services.

¹¹ NACE est la nomenclature d'activité européenne. Tout comme dans d'autres pays européens, la version belge (NACE-BEL) comprend une division plus détaillée (jusqu'à 5 chiffres). Le code NACE unique de l'entreprise est déterminé sur la base de l'activité qui génère la plus grosse part dans sa valeur ajoutée.

¹² Les termes secteur et branche d'activité sont utilisés pour ce niveau le plus détaillé. Le terme division NACE est utilisé pour la division au niveau NACE2.

Le chiffre d'affaires total reflète le chiffre d'affaires annuel total d'une entreprise et est calculé, comme le calcul du résultat total d'exploitation dans les Comptes nationaux, sur la base d'une des deux sources suivantes, classées et sélectionnées par ordre de fiabilité et de disponibilité :

- Le chiffre d'affaires selon la rubrique 70 des comptes annuels de l'entreprise¹³.
- Le chiffre d'affaires annuel selon la TVA.

Cette méthode de calcul permet de disposer du chiffre d'affaires annuel le plus fiable possible par entreprise pour un nombre maximal d'entreprises.

Tous les indicateurs sont calculés sur la base de données de cinq années, de 2009 à 2013 inclus¹⁴. Cela signifie qu'il faut calculer cinq valeurs pour chaque indicateur statique et pour chaque secteur. En ce qui concerne les indicateurs taux d'attrition pondéré des entreprises et volatilité des parts de marché, quatre valeurs doivent être calculées (de 2010 à 2013 inclus, chaque fois comparativement à l'année antérieure). Le taux de survie et le TNF8 reçoivent une valeur par secteur, sur la base des données relatives aux cinq années. Dans cette étude, les données de l'année la plus récente (2013) font office de référence.

Dans le screening horizontal des secteurs précédent, le PCM est calculé sur la base des entreprises présentant des comptes annuels selon le modèle complet¹⁵. Dans ce nouveau screening, le PCM est calculé sur la base de l'enquête structurelle des entreprises¹⁶. L'avantage de cette source est sa fiabilité statistique, principalement dans les secteurs où les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important.

En principe, les indicateurs sont exclusivement calculés pour des activités marchandes. Afin de délimiter les branches d'activité marchande dans l'économie belge, la présente étude fait usage du code NACE, attribué à chaque entreprise individuelle selon la branche d'activité à laquelle elle appartient, ainsi que du code sectoriel institutionnel, attribué par la Banque nationale à chaque entreprise dans le cadre des comptes nationaux¹⁷.

Dans les comptes nationaux, il convient de distinguer la production marchande de la production non marchande¹⁸. La production marchande comprend les biens et les services fournis à un prix

¹³ Suivant le Plan Comptable Minimum Normalisé (PCMN)

¹⁴ Les années antérieures n'entrent pas en ligne de compte en raison de l'absence de données fiables pour les groupements d'entreprises. La méthode de calcul des indicateurs requiert des données exhaustives, encore insuffisamment disponibles pour l'année 2014 au moment de la rédaction (octobre 2015).

¹⁵ Dans la pratique, le PCM des comptes annuels ne peut être calculé que pour les entreprises présentant des comptes annuels selon le modèle complet, étant donné que ces données sont requises pour la rubrique (Chiffre d'affaires), obligatoire dans le modèle complet. Dans le modèle court, cette rubrique est facultative et n'est complétée que dans des cas exceptionnels.

¹⁶ En annexe 3 sont détaillés la méthode de calcul et les résultats selon le PCM sur la base de l'enquête structurelle. En outre, les méthodes de calcul alternatives selon le PCM y sont comparées sur la base des comptes annuels.

¹⁷ Depuis le 1^{er} septembre 2014, les comptes nationaux des Etats membres de l'UE doivent être établis conformément à la nouvelle version du système de comptes nationaux européen, à savoir le SEC 2010 (voir Règlement 549/2013 relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne).

¹⁸ Par souci de simplicité, il est fait abstraction d'un troisième type de production, la production pour usage final propre.

économiquement significatif ou échangés de manière apparentée. En principe, la production marchande est produite par les producteurs marchands, qui consistent en 3 catégories: sociétés non financières (code sectoriel S.11), institutions financières (S.12) et ménages (S.14). La production non marchande comprend les biens et les services fournis gratuitement ou à un prix économiquement non significatif. Elle est produite uniquement par les producteurs non marchands, qui consistent en l'Etat (S.13) ou les institutions sans but lucratif au profit des ménages (S.15).

Les branches d'activité qui génèrent (presque) exclusivement une production non marchande, comme les divisions NACE 84 « Administration publique » et 85 « Enseignement », sont exclues. Il en va de même pour les branches d'activité où, comparativement à la production marchande, la production non marchande est prépondérante: 3211 « Fabrication des monnaies », 4910 « Transport ferroviaire de voyageurs », 4931 « Transport urbain et suburbain de voyageurs », 87 et 88 « Prestations sociales », 90 « Activités créatives, artistiques et de spectacle », 91 « Bibliothèques, musées, etc. », 92 « Loteries », 93 « Activités sportives, récréatives et de loisirs » et 94 « Associations ».

Un certain nombre d'autres branches d'activité, malgré une production principalement marchande, sont exclues de l'analyse étant donné qu'elles sont difficilement comparables avec les autres secteurs en raison de leurs spécificités. C'est le cas des secteurs 01-09 « Secteurs agricole, forestier et minier » et 86 « Soins de santé ». De manière similaire, les secteurs 3512 et 3513 « Transport et distribution d'électricité », 3522 « Distribution de gaz », 36 « Approvisionnement en eau » et 37 « Evacuation des eaux » ne sont pas pris en compte à cause de la spécificité de leur cadre réglementaire. Ce qui n'exclut bien sûr pas de porter attention au fonctionnement de ces marchés.

Toutes les branches d'activité appartenant au secteur financier sont exclues en raison de leurs spécificités et du fait que les données des principales entreprises financières ne peuvent pas être consultées et traitées selon les modalités habituelles étant donné que ces entreprises utilisent des modèles spécifiques pour leur compte annuel. Concrètement, il s'agit de tous les secteurs relevant de la division NACE 64 « Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite », 65 « Assurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales et obligatoires » et 66 « Activités auxiliaires d'assurance et de caisse de retraite ».

En outre, une centaine d'entreprises ont été exclues de l'analyse étant donné que leur activité ne fait pas partie de l'économie belge. Il s'agit, d'une part, de toutes les entreprises du secteur relevant de la division NACE 99 « Organes et organisations extraterritoriales » et, d'autre part, de toutes les entreprises du secteur institutionnel S.2 « Etranger », relevant principalement du secteur marchand.

Pour la vaste majorité des secteurs restants, la production est intégralement une production marchande. Dans un petit nombre de secteurs, une partie de la production non marchande est produite par des entreprises appartenant au secteur du pouvoir public ou au secteur à but non lucratif, à savoir les secteurs S.13 ou S.15. La part de cette production non marchande est limitée et reste en-dessous des 20 %¹⁹. Tous ces secteurs sont conservés dans leur intégralité, y compris la production non marchande. Après exclusion de ces secteurs, il reste pour 2013 encore 476 secteurs, représentant un chiffre d'affaires total d'environ 815,1 milliards EUR et 573.317 entreprises.

¹⁹ Seuls 5 secteurs constituent une exception, à savoir les secteurs 3811 'Récolte de déchets non dangereux' (21,4 % en 2013), 38219 'traitement subsidiaire et élimination des déchets non dangereux' (27,2 %), 4110 'Développement des projets de construction' (20,8 %), 6020 'Programmation et émission des programmes télévisés' (47,9 %) et 6311 'Traitement de données, webhosting et activités connexes' (22,6 %).

En vue de garantir un certain niveau de fiabilité et de représentabilité des indicateurs, une série de secteurs supplémentaires ont été exclus. L'approche et les critères utilisés sont partiellement identiques et partiellement nouveaux par rapport au screening précédent. Une méthode de screening itérative a été appliquée au nombre de secteurs NACE 4 initial, laquelle implique le screening de ces secteurs NACE 4 ainsi que les secteurs NACE 5, résultant de la division d'un nombre de secteurs NACE 4, selon laquelle certains secteurs NACE 4, dont la division ne donne plus de plus-value, sont passés du niveau NACE 5 au niveau NACE 4. Tous les détails techniques sont décrits dans l'annexe spécifique 2 relative au nettoyage des données. Finalement, après le nettoyage des données, il reste au total 613 secteurs, à savoir 346 secteurs NACE 4 et 267 secteurs NACE 5, représentant 561.855 entreprises et 809,4 milliards EUR, c'est-à-dire 99,3 % du total initial de 815,1 milliards EUR. 240 secteurs appartiennent à l'industrie et 373 aux services.

La source de données relative au groupement d'entreprises (dans le cadre du répertoire Eurogroups, projet d'Eurostat) permet, pour le calcul des indicateurs, de regrouper et considérer comme une entreprise individuelle les entreprises qui appartiennent au même groupement d'entreprise au sein d'une branche d'activité déterminée. Pour ce nouveau screening, des traitements supplémentaires ont été effectués sur les données sources, en vue principalement d'obtenir des informations fiables sur la continuité dans les prochaines années des groupes d'entreprises.

3 Résultats

L'interprétation des résultats du screening doit se faire avec prudence. D'une part, il ne constitue pas un jugement final mais un indicateur visant à concentrer l'attention sur certains secteurs qui devront faire l'objet d'études plus approfondies. D'autre part, il convient d'analyser le classement final d'un secteur selon l'indicateur composite à la lumière de la contribution des différents indicateurs individuels. En effet, malgré leur présence dans la liste de secteurs ayant un risque plus élevé de fonctionnement du marché moins efficace, il se peut que certains secteurs performant bien dans un ou plusieurs aspects du fonctionnement du marché.

Les 240 secteurs industriels et les 373 secteurs des services sont analysés séparément. Les indicateurs sont calculés et publiés pour tous les secteurs, sauf lorsque le nombre trop limité d'entreprises ne permet pas d'assurer la confidentialité des données.

Les résultats présentés portent principalement sur les 30 secteurs industriels et les 50 secteurs des services ayant l'indicateur composite en moyenne simple le plus élevé (ci-après respectivement TOP 30 et TOP 50). Les autres méthodes d'agrégation de l'indicateur composite sont utilisées pour nuancer les résultats obtenus²⁰. Cependant, les secteurs qui ne ressortent pas de l'analyse de l'indicateur composite mais qui sont mis en avant par un ou plusieurs indicateurs individuels font également l'objet d'une attention particulière.

3.1 Secteurs industriels

Sur la base du TOP 30 selon l'indicateur composite en moyenne simple, une segmentation a été établie afin de regrouper les secteurs relativement comparables entre eux et d'améliorer la lisibilité des résultats. Cette segmentation dépend des résultats obtenus et pourra donc varier d'un exercice de screening à l'autre.

Les catégories des secteurs industriels choisies pour l'analyse des résultats sont :

- les industries de réseau (NACE 35 à 39), avec 5 secteurs dans le TOP 30;
- les industries alimentaires et des boissons (NACE 10 et 11), avec 5 secteurs ;
- la métallurgie, les produits métalliques et les autres produits minéraux (NACE 23 à 25), avec 11 secteurs ;
- les autres industries manufacturières (repreant les divisions NACE industrielles non reprises dans une des catégories précitées), avec 9 secteurs.

²⁰ Cependant, il y a une forte cohérence des résultats entre les trois approches : vingt secteurs industriels sont communs aux TOP 30 des trois approches de l'indicateur composite et 41 secteurs des services sont communs aux différents TOP 50. La méthode BoD génère davantage de différences avec les autres approches, étant donné qu'un secteur qui performe bien dans un ou plusieurs indicateurs peut se classer dans une position plus favorable dans le classement de l'indicateur composite selon le BoD, même si sa moyenne simple est élevée.

3.1.1 Industries de réseau (NACE 35 à 39)

Les industries de réseau sont représentées par cinq secteurs dans le TOP 30 des secteurs industriels selon l'indicateur composite en moyenne simple (voir tableau 1). Trois secteurs proviennent du traitement et de l'élimination des déchets (NACE 38), dont notamment le 38212 « Traitement physico-chimique des boues et des déchets liquides » et le 38222 « Traitement et élimination des déchets dangereux »²¹. Les deux autres sont le 3521 « Production de combustibles gazeux » et le 3530 « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné ». Ces cinq secteurs étaient déjà présents dans le TOP 30 du screening précédent²².

Tableau 1 Liste des secteurs présents dans le TOP 30 des secteurs industriels - Industries de réseau

| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (NACE 35) | Collecte, traitement et élimination des déchets (NACE 38) |
|---|---|
| 3521 « Production de combustibles gazeux », 3530 « Production et distribution de vapeur et d'air conditionné » | 38212 « Traitement physico-chimique des boues et des déchets liquides », 38221 « Prétraitement avant élimination des déchets dangereux », 38222 « Traitement et élimination des déchets dangereux » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Le graphique 1 représente, pour les secteurs du TOP 30 relevant des industries de réseau, la contribution de chaque indicateur à l'écart entre le score final du secteur et le score moyen des secteurs industriels. Les indicateurs qui ont une contribution positive sont ceux pour lesquels le secteur performe moins bien que la moyenne, ce qui contribue à pousser à la hausse la valeur de l'indicateur composite. A l'inverse, les indicateurs qui ont une contribution négative sont ceux pour lesquels le secteur performe mieux que la moyenne, ce qui diminue le risque de dysfonctionnements du marché. Les secteurs sont classés selon leur importance en termes de chiffre d'affaires intérieur.

De par la nature de leurs activités, ces secteurs sont caractérisés par une forte intensité capitalistique²³ et un faible taux de pénétration des importations. De plus, ils sont composés d'un nombre limité d'entreprises (20 firmes au maximum). Leur concentration est également plus élevée que la moyenne des secteurs industriels²⁴.

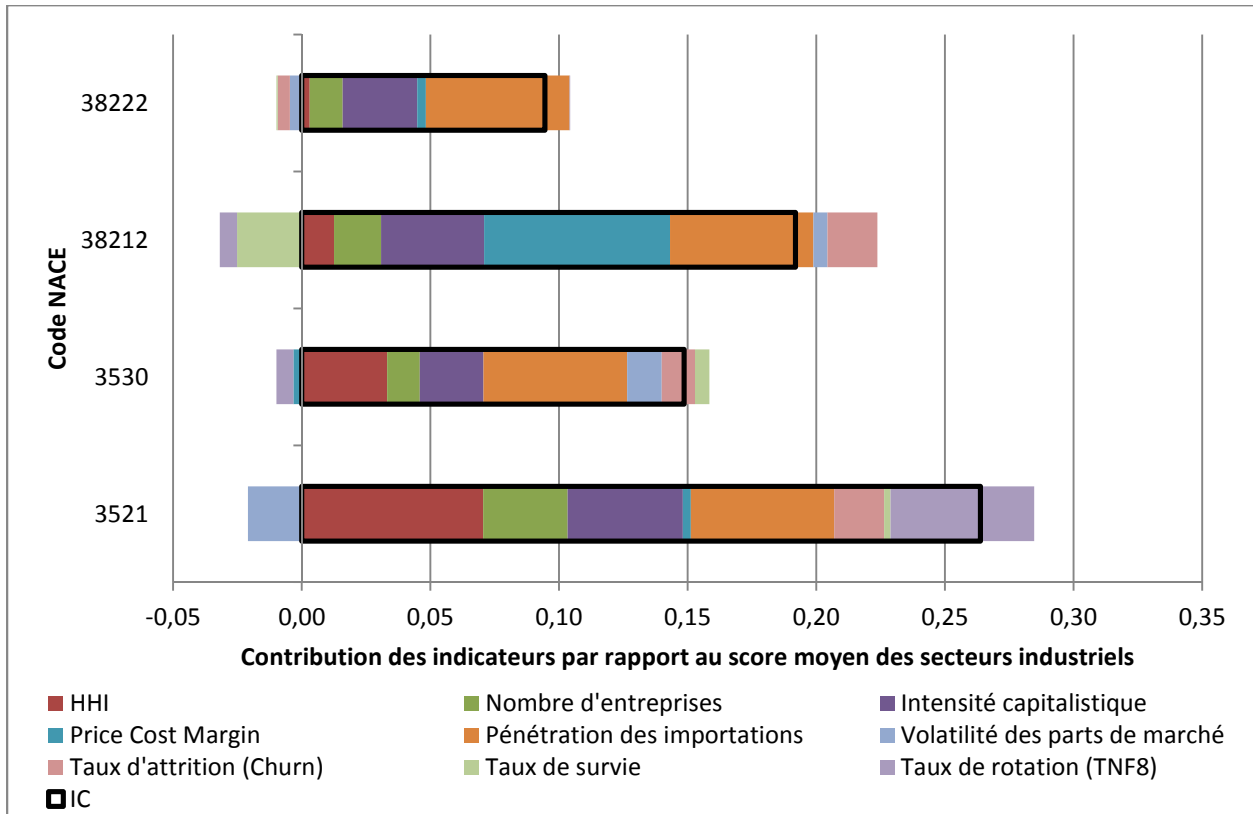
²¹ Pour de raison de confidentialité des données, les résultats du troisième (38221 « Prétraitement avant élimination des déchets dangereux ») ne seront pas publiés ni présentés dans les graphiques.

²² Screening 2014 : http://economie.fgov.be/fr/binaries/Screening_horizontal_des_secteurs_tcm326-264051.pdf

²³ Ces secteurs sont tous classés dans le TOP 20 des secteurs industriels selon l'intensité capitalistique.

²⁴ Pour plus de détails sur les statistiques descriptives des différents indicateurs pour les différentes catégories de secteurs voir annexe 4.

Graphique 1 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Industries de réseau



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Le secteur 38212 « Traitement physico-chimique des boues et des déchets liquides » est présent dans le classement des secteurs industriels ayant l'indicateur PCM le plus élevé (45 %). Pour les autres secteurs du graphique, cet indicateur est proche de la moyenne des secteurs industriels (8,6 %).

Même si elles n'ont pas un score élevé de l'indicateur composite, certaines autres industries de réseau peuvent néanmoins être relativement problématiques au regard d'un ou de plusieurs aspects de la structure ou de la dynamique du marché. En effet, le score final d'un secteur peut être tiré vers le bas par de bonnes performances dans un ou plusieurs indicateurs et peut donc cacher certains dysfonctionnements.

Ainsi, le 3523 « Commerce de combustibles gazeux par conduites » ressort comme étant fortement concentré (HHI de 0,62) et composé d'un nombre limité d'entreprises (9 firmes), mais ne se retrouve pas dans les 30 secteurs industriels ayant l'indicateur composite le plus élevé. De plus, ce secteur est mis en avant par le taux d'attrition des entreprises. Le 3511 « Production d'électricité » et le 3831 « Démantèlement d'épaves » ont une concentration élevée (avec respectivement un HHI de 0,60 et 0,59), mais sont composés d'un grand nombre d'entreprises. De manière générale, les secteurs relevant du NACE 38 « Traitement et élimination des déchets » sont caractérisés par une forte intensité capitalistique.

3.1.2 Industries alimentaires et de boissons (NACE 10 et 11)

Trois secteurs de l'industrie alimentaire (NACE 10) font partie du TOP 30 des secteurs industriels (voir tableau 2) : le 1041 « Fabrication d'huiles et graisses », le 1042 « Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires » et le 1081 « Fabrication de sucre ». Deux secteurs sont issus de la fabrication de boissons (NACE 11), à savoir le 1103 « Fabrication de cidre et de vins de fruits » et le 1107 « Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes ».

Tableau 2 Liste des secteurs présents dans le TOP 30 des secteurs industriels - Industries alimentaires et de boissons

| Industries alimentaires (NACE 10) | Fabrication de boissons (NACE 11) |
|--|--|
| 1041 « Fabrication d'huiles et graisses », 1042 « Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires », 1081 « Fabrication de sucre » | 1103 « Fabrication de cidre et de vins de fruits », 1107 « Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Sur ces cinq secteurs, seul le 1041 « Fabrication d'huiles et graisses » n'était pas présent dans le TOP 30 des secteurs industriels du screening précédent. Cependant, il s'y situait à la 40^{ème} place. A l'inverse, le 1062 « Fabrication de produits amylicés » était dans le TOP 30 en 2014, mais n'est plus mis en avant dans le screening 2015²⁵.

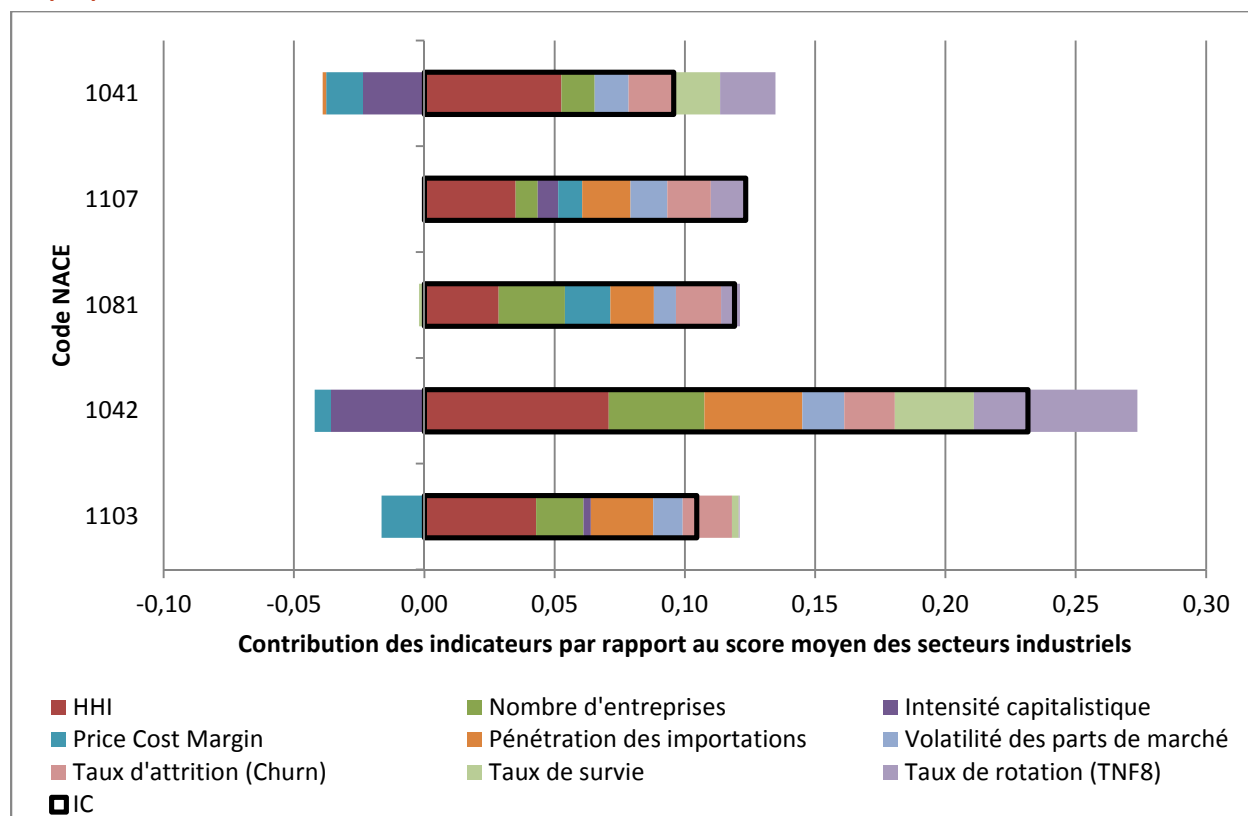
Ces cinq secteurs sont caractérisés par une concentration élevée et un nombre limité d'entreprises (voir graphique 2). L'intensité de la concurrence étrangère semble faible pour ces secteurs (hormis pour le 1041 « Fabrication d'huiles et graisses » qui a un taux de pénétration des importations de 0,51). Les indicateurs de stabilité (taux de volatilité et taux d'attrition) contribuent également à pousser à la hausse leur score final. Par contre, aucun d'eux n'a une intensité capitalistique élevée : le 1041 et le 1042 « Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires » ont même une intensité capitalistique inférieure à la moyenne des secteurs industriels (0,20).

L'indicateur de la marge bénéficiaire est plus élevé que la moyenne pour le 1081 « Fabrication de sucre » (PCM de 17 %) et le 1107 « Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes » (13 %). A l'inverse, pour les trois autres secteurs, l'indicateur PCM est inférieur à la moyenne des secteurs industriels (8,6 %).

Les valeurs relativement faibles de l'intensité capitalistique et de l'indicateur de la marge bénéficiaire pour le secteur 1041 « Fabrication d'huiles et graisses », ainsi que son taux de pénétration des importations relativement plus élevé, font qu'il sort du TOP 30 en prenant l'indicateur composite selon la méthode BoD.

²⁵ Ce secteur 1062 est toujours caractérisé par une forte concentration, mais a connu une plus grande dynamique de marché en 2013 (volatilité et taux d'attrition plus élevés).

Graphique 2 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Industries alimentaires et de boissons



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

En dehors des secteurs présents dans le TOP 30, d'autres secteurs des industries alimentaires et des boissons sont mis en avant par un ou plusieurs indicateurs individuels. Le 1062 « Produits amylacés » (HHI de 0,60), le 1106 « Fabrication de malt » (HHI de 0,46) et le 1092 « Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie » (HHI de 0,48) sont fortement concentrés et composés d'un nombre limité d'entreprises.

Deux secteurs sont mis en avant par l'intensité capitalistique et par l'indicateur PCM : le 1032 « Préparation de jus de fruits et légumes » (intensité capitalistique de 0,96 et PCM de 17 %) et le 10712 « Fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche » (intensité capitalistique de 0,38 et PCM de 17 %). Quant au 1105 « Fabrication de bière », il a un indicateur de la marge bénéficiaire de 23 % : ce qui le place dans le TOP 10 des secteurs industriels pour cet indicateur.

Le 1073 « Fabrication de pâtes alimentaires » et le 1106 « Fabrication de malt » sont mis en avant par plusieurs indicateurs de la stabilité (taux de volatilité et taux d'attrition des entreprises). Il y a également très peu de volatilité des parts de marché dans le 1061 « Travail des grains » (moins de 3 %). De plus, ce secteur est caractérisé par un taux de survie élevé (0,88).

3.1.3 Métallurgie, produits métalliques et autres produits minéraux (NACE 23 à 25)

La catégorie de la métallurgie, des produits métalliques et des autres produits minéraux (de NACE 23 à 25) est la plus représentée dans le TOP 30 des secteurs industriels avec 11 secteurs (voir tableau 3), dont dix proviennent de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (NACE 23) et un de la métallurgie (NACE 24).

Tableau 3 Liste des secteurs présents dans le TOP 30 des secteurs industriels - Métallurgie, produits métalliques et autres produits minéraux

| Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (NACE 23) | Métallurgie (NACE 24) |
|---|--|
| 2314 « Fabrication de fibres de verre », 23321 « Fabrication de briques », 23322 « Fabrication de tuiles, de carrelages et d'autres produits de construction en terre cuite », 2342 « Fabrication d'appareils sanitaires en céramique », 2344 « Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique », 2352 « Fabrication de chaux et plâtre », 2362 « Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction », 2364 « Fabrication de mortiers et bétons secs », 2365 « Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment », 2391 « Fabrication de produits abrasifs » | 2443 « Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

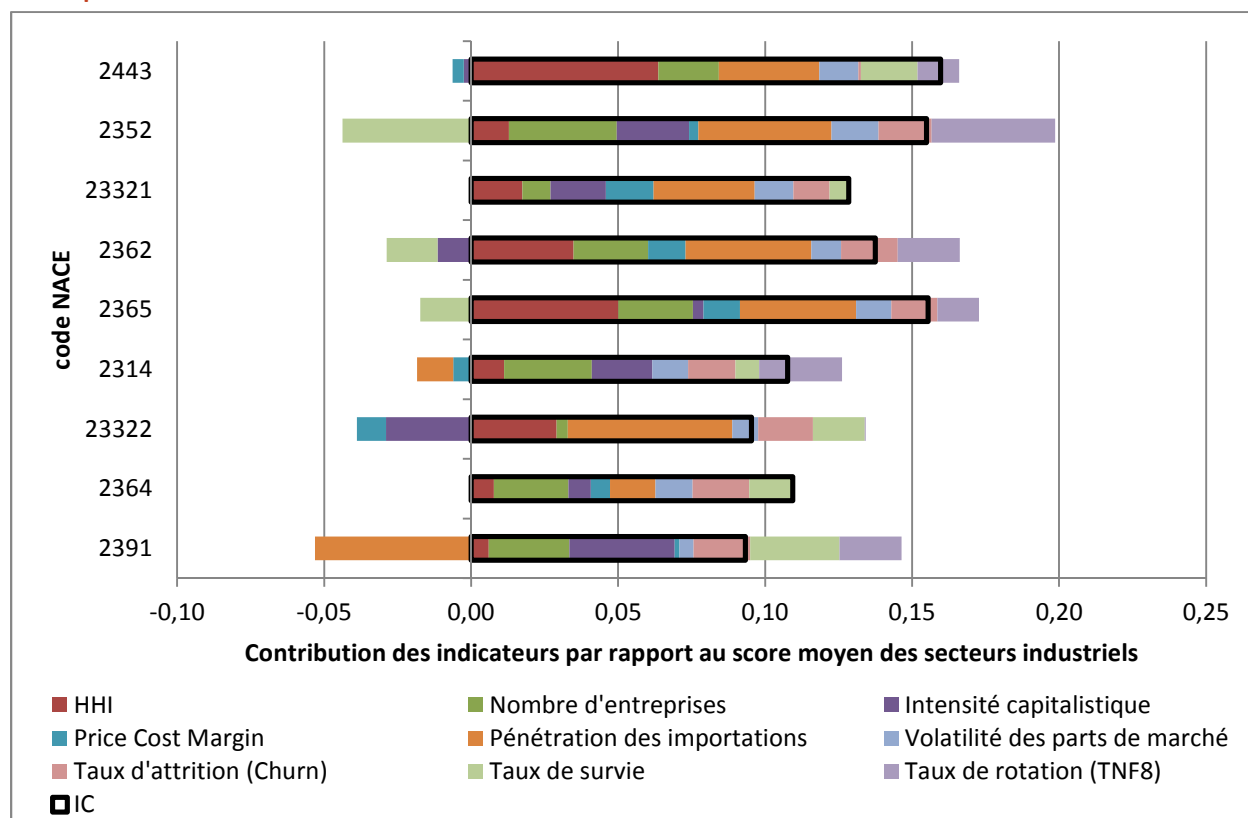
Hormis le 23322 « Fabrication de tuiles, de carrelages et d'autres produits de construction en terre cuite », le 2364 « Fabrication de mortiers et bétons secs » et le 2391 « Fabrication de produits abrasifs », les sept autres secteurs étaient déjà mis en avant dans le screening précédent. Le secteur issu de la métallurgie est le 2443 « Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain ». Il était également présent dans le TOP 30 du précédent screening.

Parmi les dix secteurs issus du NACE 23, le 2352 « Fabrication de chaux et plâtre », le 23321 « Fabrication de briques » et le 2362 « Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction » ont les chiffres d'affaires intérieurs les plus élevés.

Comme le montre le graphique 3, ces secteurs ont une intensité capitalistique supérieure à la moyenne des secteurs industriels, excepté pour le 23322 « Fabrication de tuiles, de carrelages », le 2443 « Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain » et le 2362 « Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction ». Ils sont caractérisés par une concentration élevée et un nombre limité d'entreprises. Seuls le 23321 « Fabrication de briques » et le 23322 sont composés de plus de 20 firmes. De plus, ces secteurs sont marqués par une grande stabilité et, pour la plupart d'entre eux, par un faible taux de pénétration des importations.

Le secteur 23322 « Fabrication de tuiles, de carrelages et d'autres produits de construction en terre cuite » n'est pas repris dans le TOP 30 de l'indicateur composite selon la méthode BoD, étant donné ses scores de l'intensité capitalistique et de l'indicateur PCM. Il en va de même pour le 2391 « Fabrication de produits abrasifs », grâce à son taux de pénétration des importations élevé (supérieur à 0,97).

Graphique 3 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Métallurgie, produits métalliques et autres produits minéraux



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Outre ces secteurs du TOP 30, d'autres secteurs de cette catégorie sont caractérisés par une forte stabilité, comme le 2444 « Métallurgie du cuivre » et le 2311 « Fabrication de verre plat ». Le 2351 « Fabrication de ciment », qui était présent dans le TOP 30 du screening 2014²⁶, est marqué par une intensité capitalistique élevée (0,29) et un nombre limité d'entreprises. A l'inverse, le 25501 « Forge » est composé de nombreuses entreprises malgré une intensité capitalistique élevée (0,47). Le 2594 « Fabrication de vis et de boulons » est mis en avant par l'indicateur de la marge bénéficiaire (PCM de 15 %), tout comme le 2433 « Profilage à froid par formage ou pliage » (0,15).

²⁶ Une plus grande instabilité en 2013, mesuré par le taux de volatilité et par le taux d'attrition, fait que ce secteur ne se trouve plus dans les 30 secteurs industriels ayant l'indicateur composite le plus élevé.

3.1.4 Autres industries manufacturières

Les neuf secteurs restants du TOP 30 sont repris dans les autres industries manufacturières (voir tableau 4). Les divisions NACE les plus représentées sont l'industrie chimique (NACE 20), avec trois secteurs, l'industrie du papier et du carton (NACE 17) et la fabrication d'équipements électriques (NACE 27), avec chacun deux secteurs.

Tableau 4 Liste des secteurs présents dans le TOP 30 des secteurs industriels - Autres industries manufacturières

| Industrie du papier et du carton (NACE 17) | Industrie chimique (NACE 20) | Fabrication d'équipements électriques (NACE 27) | Autres |
|---|---|---|--|
| 1711 « Fabrication de pâte à papier », 1722 « Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique » | 2011 « Fabrication de gaz industriels », 2017 « Fabrication de caoutchouc synthétique », 2051 « Fabrication de produits explosifs » | 2731 « Fabrication de câbles de fibres optiques », 27401 « Fabrication de lampes » | 1811 « Imprimerie de journaux », 3313 « Réparation de matériels électroniques et optiques » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Les secteurs ayant les chiffres d'affaires intérieurs les plus élevés sont le 1722 « Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique », le 2011 « Fabrication de gaz industriels » et le 1811 « Imprimerie de journaux ».

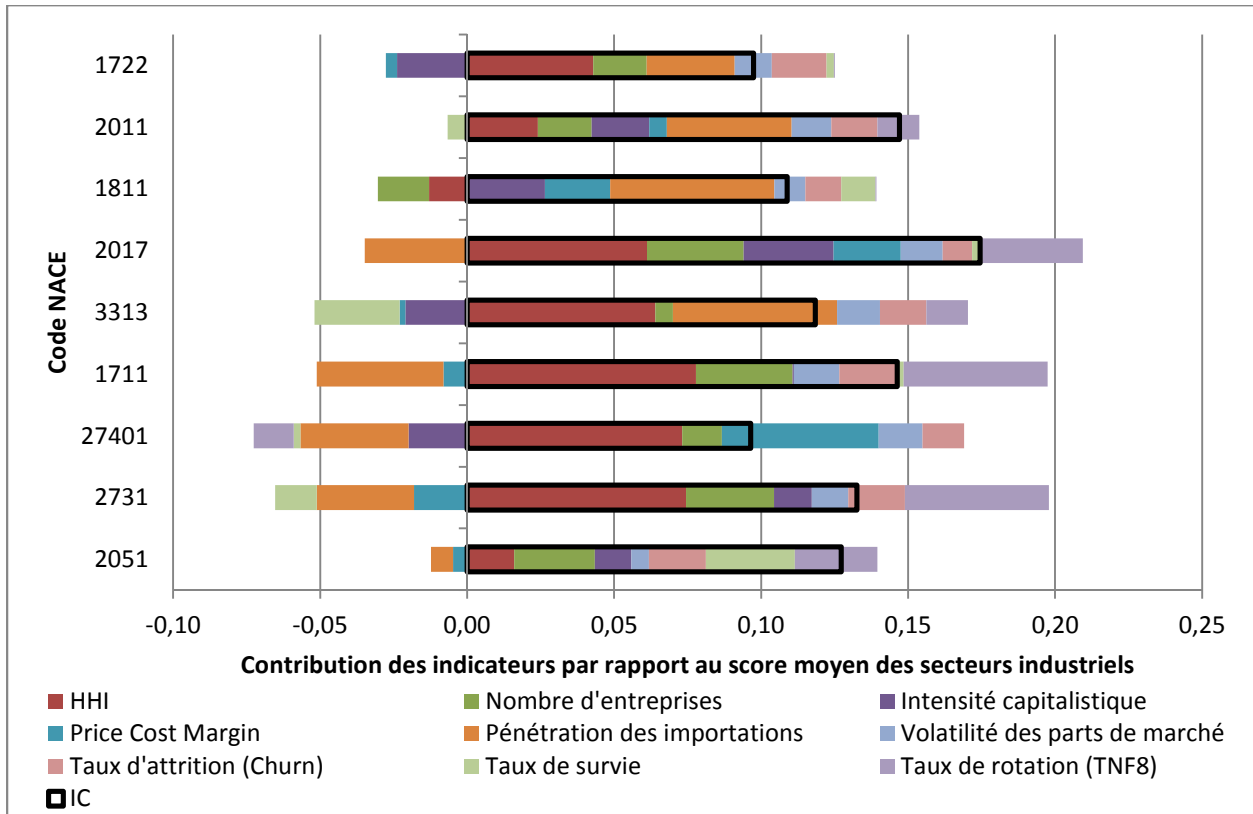
Pour ces secteurs, la concentration est élevée et le nombre d'entreprises limités, excepté pour le 1811 « Imprimerie de journaux » qui compte plus de 170 acteurs (voir graphique 4). Ils sont également caractérisés par des faibles taux de volatilité et d'attrition des entreprises.

Trois de ces secteurs sont marqués par un indicateur de la marge bénéficiaire relativement élevé : le 27401 « Fabrication de lampes » (PCM de 35 %), le 2017 « Fabrication de caoutchouc synthétique » (PCM de 20 %) et le 1811 « Imprimerie de journaux » (PCM de 19 %). A l'inverse, les deux secteurs issus de l'industrie du papier et du carton (NACE 17) ont un indicateur PCM inférieur à la moyenne des secteurs industriels.

Plusieurs de ces secteurs sont caractérisés par une forte ouverture internationale, comme le 2017 « Fabrication de caoutchouc synthétique » (taux de pénétration des importations de 0,81) et le 1711 « Fabrication de pâte à papier » (0,88). Cette concurrence étrangère peut atténuer leur place dans cette liste de secteurs ayant un risque plus élevé de dysfonctionnements de marché.

Sur ces neuf secteurs, sept étaient déjà présents dans le TOP 30 du screening 2014 : seuls le 3313 « Réparation de matériels électroniques et optiques » et le 27401 « Fabrication de lampes » n'y étaient pas.

Graphique 4 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Autres industries manufacturières



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Parmi les secteurs qui ne sont pas présents dans ce TOP 30, certains ressortent dans un ou plusieurs indicateurs individuels. Ainsi, le 3020 « Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant » est fortement concentré (HHI de 0,91) et également mis en avant par les indicateurs du taux de volatilité et du taux d'attrition des entreprises. Le 2110 « Fabrication de produits pharmaceutiques de base » est également fortement concentré (HHI de 0,64) et a une intensité capitalistique (0,73) ainsi qu'un indicateur PCM (0,18) élevés. Le HHI est également élevé dans le secteur 2640 « Fabrication de produits électroniques grand public » (0,84). Quant au 1920 « Raffinage de pétrole », il est mis en avant par son faible taux de volatilité.

3.2 Secteurs des services

La segmentation des secteurs des services, basée sur la composition du TOP 50 et utilisée pour l'analyse des résultats, est la suivante :

- les secteurs du commerce (NACE 46 et 47), représentés par 12 secteurs dans le TOP 50 ;
- les services de réseau (NACE 49 à 53 et NACE 61)²⁷, avec 11 secteurs ;
- les services de location (NACE 77), avec 11 secteurs ;
- les services des médias (NACE 58 à 60 et NACE 63)²⁸, avec quatre secteurs ;
- les autres services (repreant les divisions NACE non comprises dans une des catégories précitées), avec 12 secteurs.

La comparaison des résultats avec ceux publiés dans le screening précédent est difficile car l'échantillon des secteurs analysés s'est fortement réduit (373 secteurs contre 413 lors du screening 2014). De plus, l'affinage du calcul de l'indicateur de la marge bénéficiaire, via l'utilisation de l'enquête structurelle des entreprises, a eu des effets non négligeables dans plusieurs secteurs des services. Néanmoins, 31 secteurs du TOP 50 actuel se trouvaient déjà dans le TOP 50 du screening 2014 (soit près de 60 %).

3.2.1 Commerce (NACE 46 et 47)

Le TOP 50 des secteurs des services selon l'indicateur composite en moyenne simple se compose de 12 secteurs relevant du commerce (voir tableau 5) : cinq issus du commerce de gros (NACE 46) et sept issus du commerce de détail (NACE 47).

Tableau 5 Liste des secteurs présents dans le TOP 50 des secteurs des services - Commerce

| Commerce de gros (NACE 46) | Commerce de détail (NACE 47) |
|--|--|
| 46382 « Commerce de gros de produits à base de pommes de terre », 46691 « ... de machines pour la production d'aliments, de boissons et de tabac », 46692 « ... de machines d'emballage et d'appareils de pesage », 46734 « ... de verre plat », 46735 « ... de carrelages » | 47115 « Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente >= 2500m ²) », 47291 « ... de produits laitiers et d'œufs en magasin spécialisé », 47525 « ... de quincaillerie et d'outils en magasin spécialisé », 4753 « ... de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé », 47594 « ... d'instruments de musique en magasin spécialisé », 4774 « ... d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé », 47792 « ... de vêtements d'occasion en magasin » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Parmi ces secteurs du commerce de gros (NACE 46), le 46692 « Commerce de gros de machines d'emballage et d'appareils de pesage » et le 46735 « Commerce de gros de carrelages » ont les chiffres d'affaires

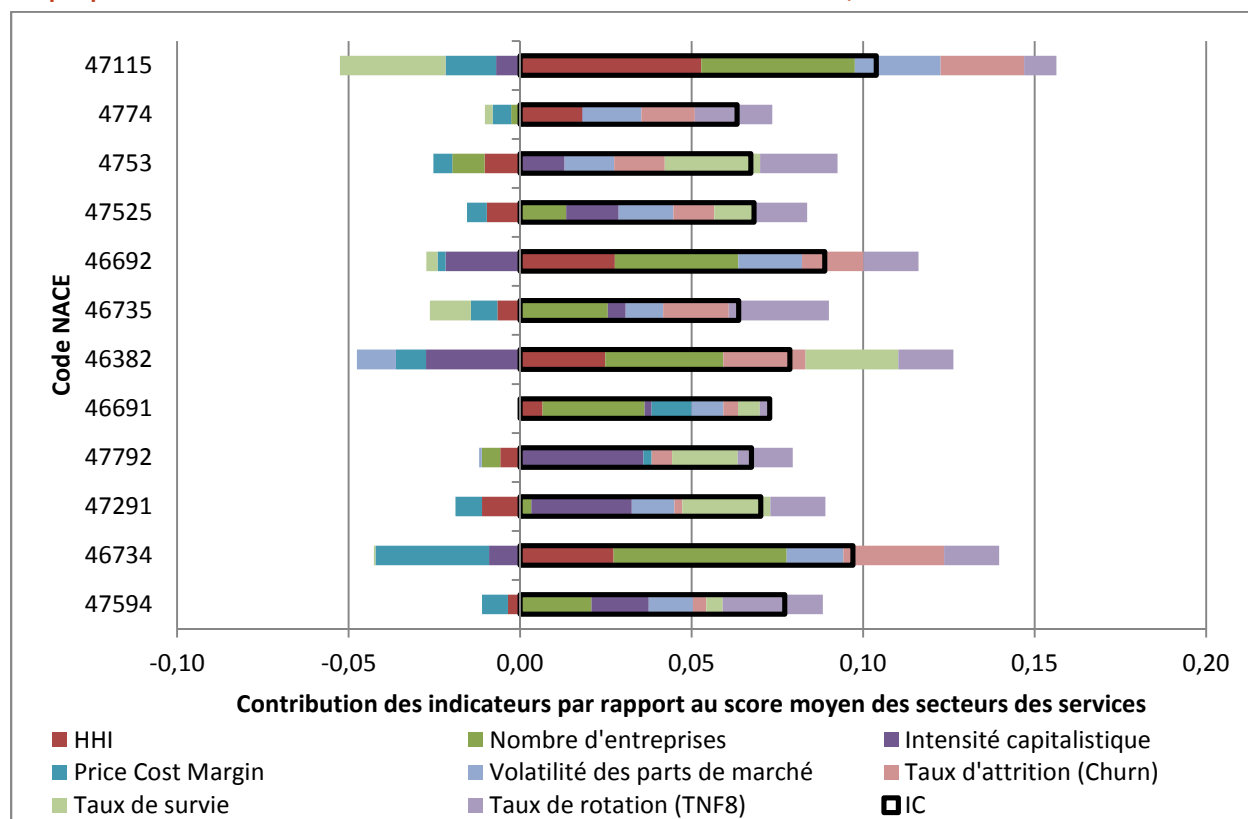
²⁷ Cette catégorie comprend les secteurs des transports et des services auxiliaires de transports, ainsi que les activités de poste et les télécommunications.

²⁸ Il s'agit des services de l'édition, de la production de films, de la programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision, ainsi que des autres services d'information.

intérieurs les plus élevés. Ces secteurs sont marqués par une forte stabilité et par un nombre limité d'entreprises (voir graphique 5). Cependant, seul le premier (46692) est caractérisé par une concentration élevée (HHI de 0,31).

Les secteurs du commerce de détail (NACE 47) du TOP 50 ayant les chiffres d'affaires intérieurs les plus élevés sont le 47115 « Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente $\geq 2500\text{m}^2$) », le 4774 « Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé » et le 4753 « Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé ». Le premier (47115) est relativement stable, composé d'un nombre limité d'entreprises et fortement concentré (HHI de 0,51), tandis que les deux autres sont surtout mis en avant par les indicateurs de la stabilité.

Graphique 5 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Commerce



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

La plupart de ces secteurs ont un indicateur de la marge bénéficiaire inférieur à la moyenne des secteurs des services (0,12). Seul le 46691 « Commerce de gros de machines pour la production d'aliments, de boissons et de tabac » a une contribution positive et élevée de l'indicateur PCM à son score final (PCM 22 %).

Le 47792 « Commerce de détail de vêtements d'occasion en magasin » (0,99) et le 47291 « Commerce de détail de produits laitiers et d'œufs en magasin spécialisé » (0,69) ont une intensité capitalistique relativement élevée par rapport à la moyenne des secteurs des services (0,32). A l'inverse, certains secteurs, comme le 46382 « Commerce de gros de produits à base de pommes de terre », ont une intensité capitalistique plus faible que la moyenne.

Parmi les secteurs du commerce qui ne sont pas présents dans le TOP 50 des secteurs des services, certains sont mis en avant par un ou plusieurs indicateurs individuels. Les plus gros secteurs (au niveau de leur chiffre

d'affaires intérieur) caractérisés par une forte concentration sont le 4618 « Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques » (HHI de 0,35), le 47192 « Commerce de détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire (surface de vente \geq 2500m²) » (0,42), le 4743 « Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé » (0,34) et le 46491 « Commerce de gros de journaux, de livres et de périodiques » (0,47). Cependant, ils ont une certaine dynamique de marché, mais surtout, sont caractérisés par un indicateur du PCM et une intensité capitalistique relativement faibles.

Le 46232 « Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail » ressort comme ayant une intensité capitalistique relativement forte (1,14), tandis que le 47222 « Commerce de détail de viande de gibier et de volaille en magasin spécialisé » a un price cost margin relativement élevé (0,36). Quant au 46761 « Commerce de gros de diamants et d'autres pierres précieuses », il ressort comme étant relativement stable au regard des indicateurs dynamiques. Cependant, aucun de ces trois secteurs n'est présent dans le TOP 50 des secteurs des services.

3.2.2 Services de réseau

Sur les 11 services de réseau présents dans le TOP 50, trois sont issus des télécommunications (NACE 61) (voir tableau 6). Ces trois secteurs étaient déjà mis en avant dans le screening 2014. Il en va de même pour le 5310 « Activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel ». Les autres services de réseau concernés relèvent du transport (comme le 5121 « Transports aériens de fret ») ou des services auxiliaires de transport (comme le 5222 « Services auxiliaires des transports par eau » et le 5223 « Services auxiliaires des transports aériens »). Parmi ceux-ci, seul le 5040 « Transports fluviaux de fret » n'était pas présent dans le TOP 50 du screening 2014.

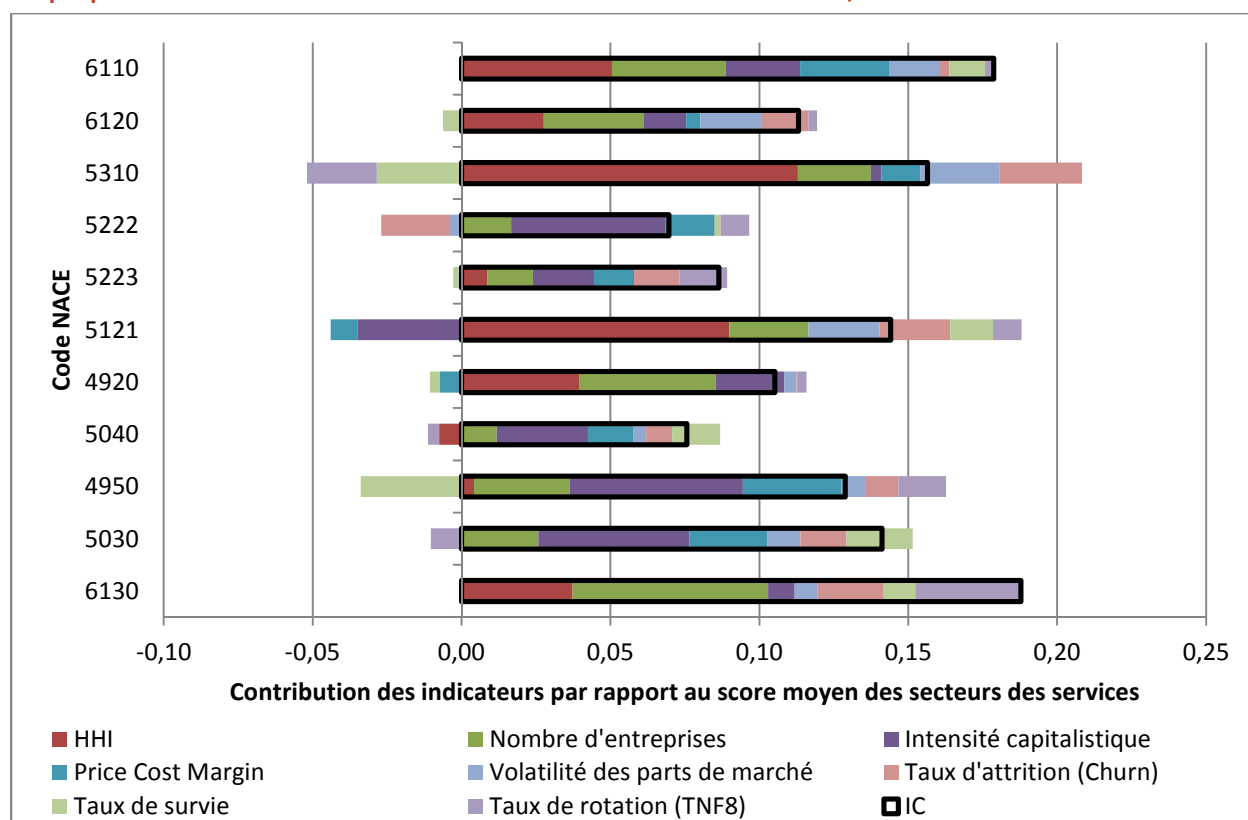
Tableau 6 Liste des secteurs présents dans le TOP 50 des secteurs des services - Services de réseau

| Transports (NACE 49 à 51) | Services auxiliaires des transports (NACE 52) | Activités de poste et de courrier (NACE 53) | Télécommunications (NACE 61) |
|---|---|---|--|
| 4920 « Transports ferroviaires de fret », 4950 « Transports par conduites », 5030 « Transports fluviaux de passagers », 5040 « Transports fluviaux de fret », 5121 « Transports aériens de fret » | 5222 « Services auxiliaires des transports par eau », 5223 « Services auxiliaires des transports aériens » | 5310 « Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel » | 6110 «Télécommunications filaires », 6120 « ... sans fil », 6130 « ... par satellite » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Les secteurs ayant les chiffres d'affaires intérieurs les plus élevés sont les secteurs des télécommunications filaires (NACE 6110) et sans fil (NACE 6120). Ils sont caractérisés par une forte concentration, une intensité capitalistique élevée, un nombre restreint d'opérateurs et une faible volatilité des parts de marché (voir graphique 6). Le 5310 « Activité de poste dans le cadre d'une obligation de service universel » a également un chiffre d'affaires élevé et est fortement concentré suite à la présence d'un acteur historique (HHI de 0,98).

Graphique 6 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Services de réseau



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Les secteurs des transports et des services auxiliaires de transports, présents dans ce TOP 50, sont marqués par une forte intensité capitalistique, excepté le 5121 « Transports aériens de fret ». De plus, ces secteurs sont fortement concentrés et composés d'un nombre restreint d'entreprises. Le 4950 « Transports par conduites » et le 5030 « Transports fluviaux de passagers » sont mis en avant par l'indicateur de la marge bénéficiaire (PCM de respectivement 39 % et 34 %).

Plusieurs autres secteurs ressortent dans l'analyse des indicateurs individuels. Ainsi, le secteur 5221 « Services auxiliaires des transports terrestres », présent dans les résultats du screening 2014, montre toujours une concentration relativement élevée (HHI de 0,40) et une forte intensité capitalistique (0,94). Un autre secteur, également présent dans les résultats du screening 2014, le NACE 5020 « Transports maritimes et côtiers de fret », a également une intensité capitalistique particulièrement élevée (1,91).

3.2.3 Location (NACE 77)

La division des activités de location (NACE 77) est représentée par 11 secteurs dans le TOP 50 des secteurs des services, soit plus d'un secteur sur cinq (voir tableau 7). Cinq secteurs sont issus du NACE 772 « Location et location-bail de biens personnels et domestiques », comme la location de vaisselle, appareils électriques et électroménagers (NACE 77293) et la location de matériel médical et paramédical (NACE 77295). Cinq autres sont issus du NACE 773 « Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens », comme la location de machines de bureau et de matériel informatique (NACE 7733) et de matériels de transport par eau (NACE 7734). Le secteur restant est le NACE 7711 « Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers ».

Tableau 7 Liste des secteurs présents dans le TOP 50 des secteurs des services - Location

| Location et location-bail de véhicules automobiles (NACE 771) | Location et location-bail de biens personnels et domestiques (NACE 772) | Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens (NACE 773) |
|---|---|--|
| 7711 « Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers » | 77291 « Location et location-bail de machines-outils, de matériel et d'outils à main pour le bricolage », 77293 « ... de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers », 77294 « ... de textiles, d'habillement, de bijoux et de chaussures », 77295 « ... de matériel médical et paramédical », 77296 « ... de fleurs et de plantes » | 7733 « Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique », 7734 « ... de matériels de transport par eau », 77391 « ... de machines à sous, de machines de jeux et de machines automatiques de vente de produits », 77394 « ... de conteneurs à usage d'habitation, de bureau et similaires », 77399 « ... d'autres machines, équipements et biens matériels » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

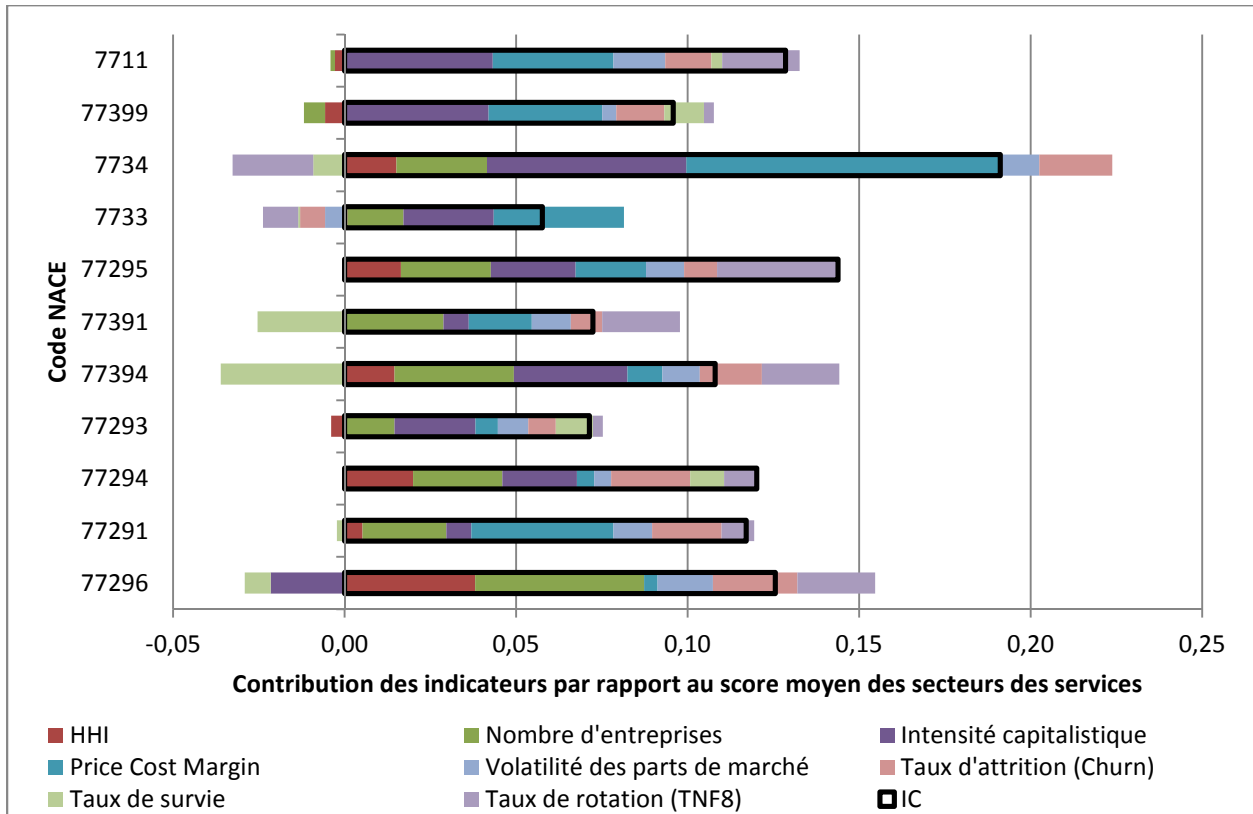
Parmi ces secteurs, seuls le 7734 « Location et location-bail de matériels de transport par eau » et le 7733 « Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique » n'étaient pas présents dans le TOP 50 du screening 2014.

Ces secteurs sont caractérisés par une forte intensité capitalistique (voir graphique 7), excepté pour le 77295 « Location de matériel médical et paramédical ». Tous ces secteurs ont également un price cost margin supérieur à la moyenne des secteurs des services (0,12)²⁹. Des valeurs élevées de ces indicateurs ressortent notamment pour les trois plus importants sur le plan du chiffre d'affaires intérieur, à savoir le 7711 « Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers », le 77399 « Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels » et le 7734 « Location et location-bail de matériels de transport par eau ».

Ces 11 secteurs sont également marqués par une relative stabilité : par exemple, le 77394 « Location et location-bail de conteneurs à usage d'habitation, de bureau et similaires » et le 77294 « Location et location-bail de textiles » sont mis en avant comme ayant très peu d'entrées et de sorties significatives.

²⁹ Cinq d'entre eux sont présents dans le TOP 10 des secteurs des services selon le price cost margin, à savoir le 7734, 7711, 77291, 77399 et 7733.

Graphique 7 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Location



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Mis en avant lors du screening 2014, le 7712 « Location et location-bail de camions » n'est plus présent dans le TOP 50 des secteurs des services. Cependant, il reste mis en avant par plusieurs indicateurs individuels, comme l'intensité capitalistique et le price cost margin.

En dehors des secteurs présents dans le TOP 50 des secteurs des services, d'autres ressortent comme ayant une forte intensité capitalistique. Il s'agit du 7732 « Location et location-bail de machines et équipements pour la construction » (1,25) et du 77299 « Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques n.c.a. » (2,55). Quant au 77292 « Location et location-bail de téléviseurs et d'autres appareils audiovisuels », il est mis en avant par l'indicateur de la marge bénéficiaire (PCM de 32 %).

3.2.4 Services médias (NACE 58 à 60 et NACE 63)

Les services des médias présents dans le TOP 50 des secteurs des services sont le 5812 « Édition de répertoires et de fichiers d'adresses », le 5914 « Projection de films cinématographiques », le 6020 « Programmation de télévision et télédiffusion » et le 6391 « Activités des agences de presse ». Hormis ce dernier (6391), les trois autres secteurs étaient déjà mis en avant dans le screening 2014.

Tableau 8 Liste des secteurs présents dans le TOP 50 des secteurs des services - Services des médias

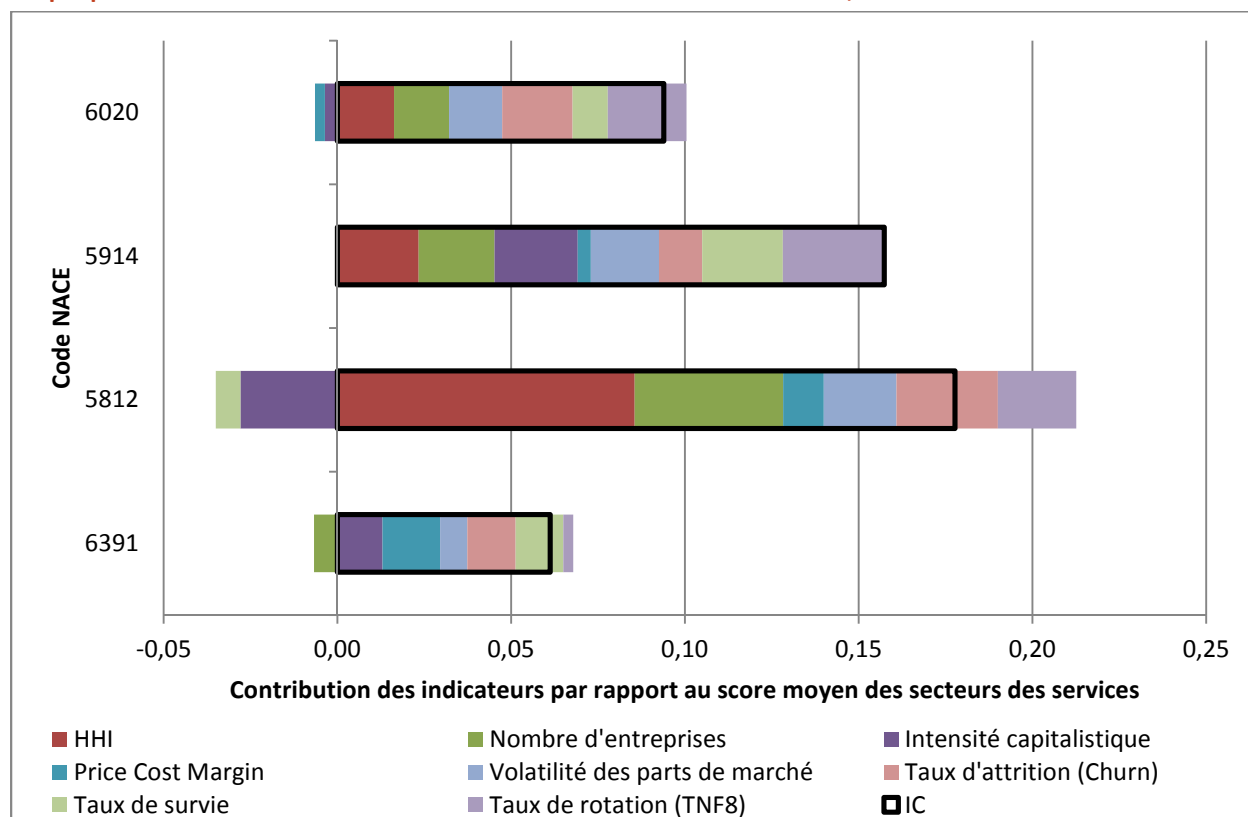
| Edition (NACE 58) | Production de films cinématographiques et de programmes de télévision (NACE 59) | Programmation et diffusion de programme de radio et de télévision (NACE 60) | Services d'information (NACE 63) |
|---|---|---|--|
| 5812 « Édition de répertoires et de fichiers d'adresses » | 5914 « Projection de films cinématographiques » | 6020 « Programmation de télévision et télédiffusion » | 6391 « Activités des agences de presse » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Les trois premiers secteurs du graphique 8 sont caractérisés par une concentration élevée et par un nombre limité d'entreprises. De plus, ils sont mis en avant pour leur faible taux de rotation des entreprises (TNF 8) et pour leur faible taux de volatilité des parts de marché. Cependant, le 6020 « Programmation de télévision et télédiffusion » et le 5812 « Édition de répertoires et de fichiers d'adresses » performant mieux que la moyenne en termes d'intensité capitalistique.

Seuls le 5812 « Édition de répertoires et de fichiers d'adresses » (PCM de 22 %) et le 6391 « Activités des agences de presse » (PCM de 26 %) ont une valeur élevée de l'indicateur de la marge bénéficiaire. A l'inverse, le 6020 « Programmation de télévision et télédiffusion » a un price cost margin (0,10) inférieur à la moyenne de secteurs des services (0,12).

Graphique 8 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Services médias



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Parmi les services de médias qui ne sont pas présents dans ce TOP 50, le 6311 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » est mis en avant par l'intensité capitalistique (0,86) et par le price cost margin (0,36). Le 59111 « Production de films cinématographiques » ressort également comme ayant un price cost margin élevé (0,54). Quant au 5813 « Édition de journaux », il est caractérisé par peu de rotation dans les huit entreprises les plus importantes de ce secteur (TNF 8).

3.2.5 Autres services

Parmi les 12 autres secteurs du TOP 50, les branches d'activités les plus représentées sont l'hébergement (NACE 55) et les autres services personnels (NACE 96), avec chacune 3 secteurs (voir tableau 9). Les activités immobilières (NACE 68) arrivent ensuite avec deux secteurs.

Tableau 9 Liste des secteurs présents dans le TOP 50 des secteurs des services - Autres secteurs des services

| Hébergement (NACE 55) | Activités immobilières (NACE 68) | Autres services personnels (NACE 96) | Autres |
|---|---|---|---|
| 55202 « Centres et villages de vacances », 55203 « Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances », 5530 « Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs » | 68202 « Location et exploitation de logements sociaux », 68204 « ... de terrains » | 96011 « Activités des blanchisseries industrielles », 96031 « Soins funéraires », 96032 « Gestion des cimetières et services des crématoriums » | 42911 « Travaux de dragage », 71201 « Contrôle technique des véhicules automobiles », 7500 « Activités vétérinaires », 9523 « Réparation de chaussures et d'articles en cuir » |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Sur le plan du chiffre d'affaires intérieur, les secteurs les plus importants sont le 42911 « Travaux de dragage », le 68202 « Location et exploitation de logements sociaux », le 7500 « Activités vétérinaires » et le 96011 « Activités des blanchisseries industrielles ».

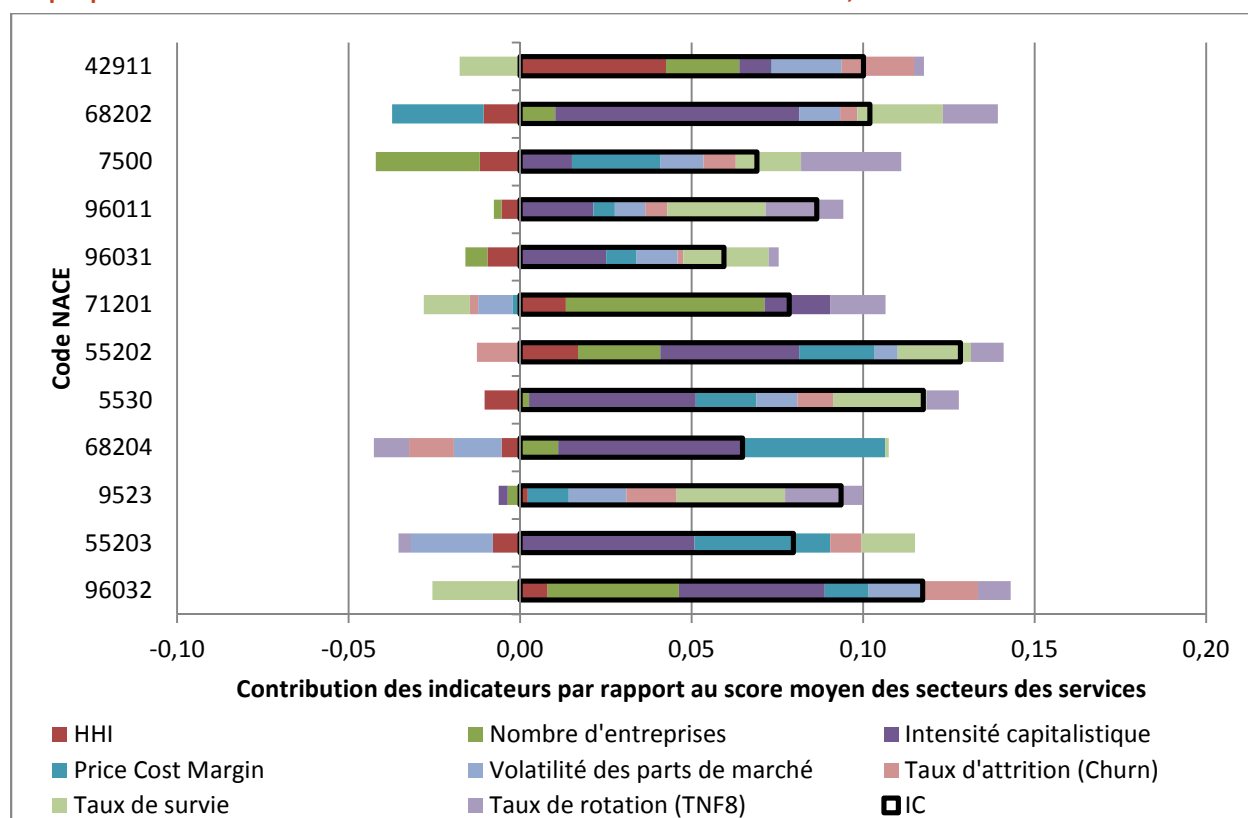
Parmi ces 12 secteurs, sept étaient déjà dans le TOP 50 du screening 2014. Les nouveaux entrants sont le 96031 « Soins funéraires », 9523 « Réparation de chaussures et d'articles en cuir », 68204 « Location et exploitation de terrains », 55203 « Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances » et 7500 « Activités vétérinaires ».

Hormis le 9523 « Réparation de chaussures et d'articles en cuir », tous ces secteurs sont caractérisés par une forte intensité capitalistique (voir graphique 9). C'est d'autant plus le cas pour les secteurs relevant de l'hébergement (NACE 55) ou des activités immobilières (NACE 68).

Certains de ces secteurs ont une valeur très élevée de l'indicateur de la marge bénéficiaire, comme le 68204 « Location et exploitation de terrains » (0,46), le 55203 « Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances » (0,45), le 7500 « Activités vétérinaires » (0,34) et le 55202 « Centres et villages de vacances » (0,30). A l'inverse, le 68202 « Location et exploitation de logements sociaux » (-0,09) et le 71201 « Contrôle technique des véhicules automobiles » (0,10) ont un price cost margin inférieur à la moyenne de secteurs des services (0,12).

Le 96032 « Gestion des cimetières et services des crématoriums », le 42911 « Travaux de dragage » et 9523 « Réparation de chaussures et d'articles en cuir » sont marqués par une grande stabilité (mesurée par le taux de volatilité et par le taux d'attrition des entreprises).

Graphique 9 Contribution des indicateurs individuels au score final des secteurs, Autres secteurs des services



Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, BNB, propres calculs

Outre ces secteurs présents dans le TOP 50, d'autres peuvent être mis en avant par un ou plusieurs indicateurs individuels. Ainsi, le 68203 « Location et exploitation de biens immobiliers non résidentiels propres ou loués, sauf terrains » et le 68201 « Location et exploitation de biens immobiliers résidentiels propres ou loués, sauf logements sociaux » ressortent comme ayant une forte intensité capitalistique et un price cost margin élevé. Il en va de même pour le 6810 « Activités des marchands de biens immobiliers ».

Certains secteurs sont mis en avant pour leur concentration élevée, c'est le cas notamment du 7912 « Activités des voyageurs », du 4212 « Construction de voies ferrées de surface et souterraines » et du 6831 « Agences immobilières ». Le 7912 est également mis en avant pour sa stabilité (volatilité des parts de marché et taux d'attrition sont faibles). Le 7820 « Activités des agences de travail temporaire » ressort aussi comme ayant un faible taux de volatilité et d'attrition des entreprises.

4 Conclusion

L'objectif principal de ce screening est de déterminer des candidats-secteurs à une analyse plus approfondie du fonctionnement du marché. Les résultats ne constituent pas un jugement final mais une toute première étape. Seules des analyses des marchés plus approfondies prenant compte des dynamiques d'offre et de demande ainsi que des caractéristiques spécifiques des secteurs permettront de cerner plus précisément le fonctionnement du marché.

Les résultats de ce screening sont cohérents avec ceux publiés l'année passée et en adéquation avec l'actualité économique. Ainsi, par exemple, plusieurs secteurs parmi ceux des produits minéraux non métalliques ou des services de location sont précisément mis en avant par ce screening.

Différentes hypothèses de modélisation ont été testées et attestent d'une grande robustesse des résultats.

Ce screening horizontal étant exécuté annuellement, plusieurs améliorations sont envisagées à l'avenir, tant au niveau des sources des données qu'au niveau de l'approche de modélisation et des indicateurs retenus.

5 Annexes

Annexe 1 : Définitions des indicateurs

Indicateurs statiques

Nombre d'entreprises

L'indicateur du nombre d'entreprises comptabilise le nombre d'entreprises belges actives sur le marché intérieur dans un secteur donné. La raison de sa présence est que les secteurs qui comprennent peu d'entreprises sont soumis à un risque plus élevé d'ententes sur les prix ou autres types de collusions.

Herfindahl-Hirshman Index (HHI)

L'indice de Herfindahl-Hirshman est défini comme la somme des carrés des parts de marché de l'ensemble des entreprises d'un secteur déterminé. La valeur du HHI se situe entre $1/N$ et 1, où N est le nombre d'entreprise du secteur. Une large hétérogénéité dans les parts de marché témoigne d'une plus forte concentration et d'un HHI plus élevé.

En cas de monopole, le HHI prend la valeur de 1. Le HHI est fréquemment utilisé pour évaluer la concentration (ou asymétrie) d'un secteur. Malgré la complexité du lien entre le degré de concentration (tel que mesuré par le HHI) et le pouvoir du marché, il est communément admis que le pouvoir de marché va de pair avec une concentration plus forte des entreprises. Cela peut déboucher sur un environnement moins propice à la concurrence.

Pénétration des importations

La pénétration des importations d'un secteur est approximée dans cette étude comme le rapport entre la valeur des produits importés par ce secteur et la valeur de la consommation apparente de l'ensemble des produits de ce secteur en Belgique.

Soit IMP_p , la valeur des importations du produit p lié au secteur S , alors la pénétration des importations IP_S pour le secteur S est égale à :

$$IP_S = \frac{\sum_{p \in S} IMP_p}{\sum_{i \in S} CA.intérieure_i + \sum_{p \in S} IMP_p}$$

Un coefficient élevé signale une exposition élevée d'un secteur à la concurrence des entreprises étrangères qui proposent des produits similaires sur le marché intérieur. Cette ouverture au commerce international fragilise les firmes domestiques peu rentables.

Une plus grande ouverture peut donc sous certaines conditions aller de pair avec une plus forte concurrence sur le marché intérieur. L'analyse sectorielle porte sur les secteurs caractérisés par une absence d'ouverture ou une faible ouverture. La pénétration des importations permet de nuancer les résultats des autres indicateurs, et plus particulièrement ceux liés au HHI (concentration sur le marché intérieur) et au « Nombre d'entreprises » (nombre d'entreprises actives sur le marché intérieur).

Intensité capitalistique

L'intensité capitalistique d'un secteur peut être approximée comme le capital nécessaire à la génération d'un euro de résultat total d'exploitation. Cet indicateur se calcule comme le rapport entre d'une part le stock de capital total du secteur (K_S) et le résultat total d'exploitation (Y_S) de l'ensemble des entreprises du secteur S.

$$CAPINT_S = \frac{K_S}{Y_S}$$

Théoriquement, les valeurs pour l'indicateur varient entre 0 et l'infini. Les nouvelles entreprises ou les entreprises de petite taille éprouvent d'autant plus de difficultés à s'établir ou se maintenir sur le marché que le rapport entre le stock de capital et le résultat total d'exploitation est élevé. Cela peut conduire à un problème de concurrence potentiel dans les secteurs à forte intensité de capital.

PCM - price cost margin

Cet indicateur reflète la marge d'un secteur. Pour une firme i , cette marge (notée L ci-dessous) est définie comme la différence entre le prix (p) et le coût marginal (MC) de la production divisée par le prix :

$$L_i = \frac{p_i - MC_i}{p_i}$$

En d'autres termes, elle mesure de combien le prix d'un produit est supérieur au coût marginal de sa production (par rapport au prix de ce produit). Par exemple, si une entreprise vend à 100 EUR un produit qui a engendré un coût de production de 90 EUR, elle aura une marge de 10 % sur ce produit.

Au niveau sectoriel, cette marge est calculée en pondérant par les parts de marché des différentes entreprises du secteur considéré :

$$L_S = \sum_{i \in S}^N m_i \frac{p_i - MC_i}{p_i}$$

Où m_i est la part de marché de l'entreprise i appartenant au secteur S.

En pratique, le calcul de la marge n'est pas aisé, car il requiert les données sur les prix et les coûts marginaux des différentes firmes. Une approche directe qui recueillerait de telles données micro-économiques pour chaque entreprise s'avérerait fastidieuse. C'est pourquoi de nombreux chercheurs ont utilisé une approche indirecte pour estimer la marge à l'aide de modèles économétriques. Ces modèles mesurent l'impact de fluctuations à court terme de la production et de l'ensemble des facteurs de production au niveau sectoriel.

Dans le cadre de ce screening sectoriel, la marge L_S a été estimée pour chaque secteur S par l'indicateur price cost margin, PCM_S . Cet indicateur représente le ratio entre deux variables (au numérateur, l'excédent brut d'exploitation et au dénominateur le chiffre d'affaires³⁰) calculées dans le cadre de l'enquête structurelle des entreprises³¹. Dans le screening 2014, le PCM était calculé uniquement sur base des comptes annuels des entreprises présentant un schéma complet. Le recours à l'enquête structurelle permet de mieux couvrir un secteur en prenant en compte également les petites entreprises qui ne remplissent pas de comptes annuels sous un schéma complet. L'indicateur PCM est calculé sous l'hypothèse que toutes les firmes produisent sous

³⁰ Par rapport au screening 2014, le dénominateur ne prend plus en considération les variations de produits finis (71) et les productions d'immobilisés (72).

³¹ Ces variables sont définies dans le cadre du Règlement européen 250/2009.

les conditions de rendements d'échelle constants. Ce screening ne prend pas en considération les coûts du capital. Cependant, il est envisagé d'intégrer le coût du capital dans un futur exercice.

Indicateurs dynamiques

Taux d'attrition des entreprises

Le taux d'attrition pondéré des entreprises pour l'année t se définit comme étant la somme des parts de marché de l'année $t - 1$ des entreprises qui quittent le marché dans l'année t et des parts de marché des entreprises qui y accèdent dans l'année t .

$$WCHURN_{St} = \sum_{i \in \{Ex_t\}} m_{i,t-1} + \sum_{i \in \{En_t\}} m_{it}$$

Théoriquement, les scores varient entre 0 et 2. Un score supérieur à 1 indique qu'une ou plusieurs entreprises importantes (en termes de part de marché) sont arrivées sur le marché ou en sont sorties. A l'inverse, un score nul montre une forte stabilité dans la composition d'un secteur et signifie qu'aucune firme n'est entrée ou sortie du marché lors de la période étudiée.

Le taux d'attrition des entreprises analyse l'évolution dynamique de la composition d'un secteur, à travers l'analyse des entreprises entrantes et sortantes. Dès lors, une valeur faible peut constituer une indication du niveau des barrières à l'entrée ou à la sortie d'un marché.

Taux de survie

Le taux de survie analyse les changements dans la démographie d'un secteur. Une valeur élevée du taux de survie indiquerait une forte stabilité dans la démographie d'un secteur, avec peu de nouvelles firmes et une survie élevée des firmes présentes sur le marché. Cette grande stabilité entrainerait un risque potentiel lié aux interactions entre les firmes, surtout dans les secteurs où elles sont peu nombreuses.

En effet, comme les différents acteurs du marché se connaissent et peuvent mieux appréhender les comportements stratégiques des concurrents, les accords anticoncurrentiels peuvent être facilités par cette stabilité. Le taux de survie révèle également le niveau des barrières à l'entrée et à la sortie d'un secteur.

A l'inverse, une valeur faible de l'indicateur indiquerait un dynamisme dans la composition d'un secteur, avec de nombreuses entrées et sorties. L'entrée de nouvelles firmes rendrait plus difficile le maintien des collusions entre les firmes présentes sur le marché.

Le taux de survie peut être approché de plusieurs manières différentes. Chaque méthode met en avant certains aspects et en ignore d'autres. Dans cette étude, l'indicateur choisi pour évaluer le taux de survie est le rapport du nombre d'entreprises actives durant toute la période d'analyse (2009-2013) sur le nombre d'entreprises actives lors de la dernière année de la période (2013) :

$$Taux_de_survie = \frac{\sum_{i=1}^N \prod_{t=1}^T x_i^t}{\sum_{i=1}^N x_i^T}$$

Où x_i^t pour une firme i est égal à 1 si cette firme était active (c'est-à-dire, ayant un chiffre d'affaires intérieur positif) en l'année t et 0 sinon.

Concrètement, il s'agit de mesurer la proportion de firmes actives en 2013 qui ont été actives tout au long de la période étudiée (2009-2013). De par son dénominateur, ce ratio est influencé par le nombre de firmes qui sont entrées sur le marché au cours de la période étudiée. La valeur de l'indicateur est par définition toujours comprise entre 0 et 1 : où une valeur de 1 correspond à une forte stabilité dans la démographie d'un secteur (toutes les entreprises actives sur le secteur en 2013 opéraient déjà ensemble sur le marché lors des quatre années précédentes).

Volatilité des parts de marché

Le taux de volatilité des parts de marché analyse l'évolution dynamique d'un secteur, au moyen de la stabilité relative des parts de marché des différentes entreprises qui le composent. Il mesure la quantité de parts de marché qui est transférée des firmes en déclin vers celles en développement. Un ratio peu élevé indiquerait une forte stabilité dans la répartition des parts de marché au sein d'un secteur d'une année à l'autre, ce qui pourrait témoigner de problèmes potentiels de concurrence et de collusions entre les firmes. Outre les collusions, l'existence de barrières à l'entrée peut limiter la création de nouvelles firmes et peut donc contribuer à une certaine stabilité dans la répartition des parts de marché au sein d'un secteur.

L'approche retenue pour mesurer le taux de volatilité correspond à la somme de la valeur absolue du changement de parts de marché de chaque entreprise (à partir de leur chiffre d'affaires intérieur) d'un secteur divisée par deux :

$$Volatility_s^t = \sum_{i \in S} \frac{|m_i^t - m_i^{t-1}|}{2}$$

Où m_i^t est la part de marché (calculée par rapport au chiffre d'affaires intérieur du secteur) de la firme i au temps t .

Le taux de volatilité peut prendre une valeur comprise entre 0 et 1. Le taux de volatilité d'une année doit être relativisé par la volatilité moyenne sur une plus longue période. De plus, une valeur élevée du taux de volatilité ne signifie pas automatiquement un bon fonctionnement du marché. Elle peut être liée à une mauvaise conjoncture, à des changements dans la législation ou à des restructurations au sein du secteur.

Taux de rotation des entreprises (TNF8)

Le taux de rotation des entreprises (TNF8) calcule la rotation des entreprises parmi les huit plus importantes (sur le plan du chiffre d'affaires) d'un secteur donné entre 2009 et 2013. Si le secteur comprend au moins 8 entreprises, les valeurs de cet indicateur sont comprises entre 8 (statu quo, les mêmes firmes dans le TOP 8 du secteur pendant la période considérée) et 40 (changement complet de firmes). Une valeur élevée de l'indicateur indiquerait une turbulence élevée et donc, potentiellement, un niveau de concurrence plus important.

Annexe 2 : Nettoyage des données

La présente annexe décrit les détails techniques ainsi que les critères utilisés pour le nettoyage des données. Le Tableau 1 ci-dessous offre un aperçu des critères utilisés pour la sélection des secteurs ainsi que l'impact de chaque critère sur le nombre des secteurs et entreprises exclus et le chiffre d'affaires éliminé. Il est important de noter que certains secteurs peuvent être exclus sur la base de plusieurs critères. Le tableau indique l'impact marginal réel pour chaque critère.

Tableau 1: Sélection des secteurs: critères et impact

| Critères | | | # Sect. | # Entre-prises | Chiffre d'affaires total (milliards EUR) |
|----------------------------|---|--------------|------------|----------------|--|
| 1 | Secteurs sans entreprises avec chiffre d'affaires du compte annuel | NACE 4 | 9 | 51 | 14,8 |
| | | NACE 5 | 5 | 77 | 88,0 |
| | | Total | 44 | 128 | 102,8 |
| 2 | Petits secteurs (le plus petit décile des entreprises restantes) dont les chiffres d'affaires du compte annuel sont inférieurs à 25 % par rapport au chiffre d'affaires total | NACE 4 | 19 | 2.423 | 353,1 |
| | | NACE 5 | 13 | 1.586 | 190,1 |
| | | Total | 32 | 4.009 | 543,2 |
| 3 | Secteurs dont 1 ou plusieurs indicateurs sont manquants | NACE 4 | 2 | 12 | 140,7 |
| | | NACE 5 | 1 | 9 | 60,3 |
| | | Total | 3 | 21 | 201,0 |
| 4 | Secteurs NACE 4 inappropriés, à savoir secteurs NACE 4 avec une division plus détaillée NACE 5 | NACE 4 | 81 | 6.573 | 3.973,4 |
| 5 | Petits secteurs (le plus petit décile des entreprises restantes) présentant une base statistique insuffisante pour le PCM de l'enquête structurelle | | | | |
| 5.a | Petits secteurs présentant dans les ventes de l'enquête structurelle une part de plus de 40 % - entreprises dont le code NACE diffère de celui de l'enquête structurelle, selon l'ICN | NACE 4 | 12 | 1.093 | 502,3 |
| 5.b | Petits secteurs NACE 5 avec fiabilité insuffisante sur le plan du chiffre d'affaires et du taux d'attrition pondéré | NACE 5 | 3 | 187 | 71,7 |
| | | Total | 15 | 1.280 | 574,0 |
| Total des secteurs exclus | | NACE 4 | 42 | 3.579 | 1.010,9 |
| | | NACE 5 | 103 | 8.432 | 4.383,6 |
| | | Total | 145 | 12.011 | 5.394,4 |
| Total des secteurs retenus | | NACE 4 | 346 | 274.989 | 474.990,3 |
| | | NACE 5 | 267 | 286.866 | 334.438,1 |
| | | Total | 613 | 561.855 | 809.428,4 |

Source : Calculs propres

Les critères utilisés sont détaillés ci-dessous. Les quatre premiers critères ont été adaptés tant aux secteurs NACE 4 qu'aux secteurs NACE 5 tandis que le critère 5.a a été adapté uniquement aux secteurs NACE 4 et le critère 5.b aux secteurs NACE 5. La première étape concerne 476 secteurs NACE 4. Une fois la délimitation des secteurs effectuée, ceux-ci sont analysés selon les cinq critères indiqués dans le Tableau 1 (critère 1 à 4 et 5a). Sur la base de cette analyse, 42 secteurs NACE 4 ont été éliminés et 434 secteurs NACE 4 conservés. Lors d'une seconde étape, ces 434 secteurs ont été analysés en vue d'une division supplémentaire en secteurs NACE 5 ou non. 342 n'ont pas pu être divisés davantage et ont été conservés comme secteurs NACE 4. Les secteurs NACE 4 restants ont été divisés davantage lors d'une troisième étape pour former au total 388 secteurs. Il s'agit plus précisément de 303 secteurs NACE 5 et de 85 'secteurs NACE 4 inappropriés'. Il s'agit de secteurs dont les entreprises se sont vues attribuer le code NACE 4 mais qui sont divisées en deux secteurs NACE 5 ou davantage. L'étape 4 consiste à procéder au screening de ces 388 secteurs NACE 5 sur la base des cinq critères mentionnés dans le tableau 1 (critère 1 à 4 et 5b). Pour quatre secteurs NACE 4, il n'a pas semblé indiqué de les diviser en secteurs NACE 5, étant donné que pour chacun de ces secteurs, seul un

secteur NACE 5 aurait été conservé. C'est pourquoi ces quatre secteurs NACE 4 ont été ajoutés aux secteurs NACE 4 non divisés mentionnés plus haut. Les 88 secteurs NACE 4 restants sont divisés pour atteindre au total 370 secteurs NACE 5, comprenant 81 secteurs NACE 4 inappropriés et 289 secteurs NACE 5. Après le screening, 267 de ces secteurs ont été conservés et 103 éliminés, dont les 81 secteurs NACE 4 inappropriés.

Les quatre premiers critères sont identiques à ceux du screening précédent.

Le critère 1 consiste en l'exclusion des secteurs dans lesquels aucune entreprise ne présente un chiffre d'affaires et pour lesquelles l'intensité du capital ne peut donc pas être calculée.

Lors de l'application du critère 2, les secteurs relativement petits à couverture du chiffre d'affaires selon les comptes annuels limités sont exclus:

- Par 'relativement petit' on entend ici les secteurs relevant du premier décile (en termes de chiffres d'affaires intérieur). Dans la pratique, il s'agit de secteurs industriels générant un chiffre d'affaires intérieur de moins de 6,6 ou 13,5 millions EUR pour, respectivement, les secteurs NACE 4 ou NACE 5 ou les secteurs de services dont le chiffre d'affaires était inférieur à 64,5 ou 40,7 millions EUR en 2013 pour, respectivement, les secteurs NACE 4 ou NACE 5.
- La 'couverture du chiffre d'affaires selon les comptes annuels' a été calculée comme le rapport entre le total du chiffre d'affaires intérieur généré par les entreprises dont le chiffre d'affaires provient entièrement ou partiellement des comptes annuels et le chiffre d'affaires intérieur total du secteur. Un seuil minimum de 25 % est appliqué, considérant que pour les secteurs aux valeurs plus faibles, l'indicateur de l'intensité capitalistique, exclusivement calculé sur la base d'informations provenant des comptes annuels, est moins fiable.

Le critère 3 résulte de l'exclusion au total de 4 secteurs supplémentaires, pour lesquels 1 ou plusieurs indicateurs font défaut. Le critère 4 résulte de l'exclusion de 81 secteurs NACE 4 inappropriés.

Les critères 5.a et 5.b concernent la nouvelle source de données utilisée à partir de ce screening, à savoir l'enquête structurelle des entreprises. Ces deux critères sont conçus pour garantir une fiabilité suffisante à l'indicateur PCM, calculé sur la base des données de l'enquête structurelle. Le critère 5.a concerne les secteurs NACE 4 et résulte des différences, en ce qui concerne un certain nombre d'entreprises, entre leur code NACE selon l'enquête structurelle et leur code NACE selon l'ICN. Nous pouvons en déduire que le code NACE de l'enquête structurelle est le plus fiable des deux codes NACE. Il n'est pas possible d'adapter ces codes NACE de façon statistiquement correcte dans les micro-données. C'est pourquoi les petits secteurs, à savoir ceux qui appartiennent au plus petit décile, sont exclus lorsque des entreprises, présentant un code NACE différent, représentent plus de 40 % des ventes selon l'enquête structurelle du secteur. Au total, 12 secteurs sont dans ce cas.

Le critère 5.b concerne la division des secteurs NACE 4 en NACE 5. L'enquête structurelle repose sur un échantillon stratifié sur la base des secteurs NACE 4. Aucune garantie absolue ne peut donc être donnée quant à la fiabilité statistique des indicateurs PCM calculés pour les secteurs NACE 5. Sur cette base, nous aurions pu opter d'utiliser uniquement les secteurs NACE 4 pour tout le screening. L'inconvénient de cette option est la perte de toutes les informations complémentaires résultant de la division en secteurs NACE 5. C'est pourquoi une solution plus pragmatique a été choisie : les secteurs NACE 5 sont maintenus, tenant compte de manière pragmatique de l'éventualité d'une fiabilité moindre des données PCM au niveau NACE 5, via un critère 5.b. Le critère 5.b exclut les petits secteurs NACE 5 dont les indicateurs PCM sont considérés non fiables.

Concrètement, il est fait usage de deux seuils, un seuil chiffre d'affaires et un seuil entreprise. Le seuil chiffre d'affaires est calculé comme un rapport entre, d'une part, la part des ventes de l'enquête structurelle des secteurs NACE 5 concernés dans les ventes de l'enquête structurelle des secteurs parents NACE 4 et, d'autre part, la part du chiffre d'affaires total des secteurs NACE 5 concernés dans le chiffre d'affaires des secteurs NACE 4 parents. Un seuil chiffre d'affaires de 50 % ou davantage est considéré comme fiable. En ce qui concerne les secteurs NACE 5 présentant un seuil chiffre d'affaires inférieur à 50 %, un seuil entreprise est calculé. Il s'agit du rapport entre, d'une part, la part du poids total des entreprises du secteur NACE 5 concerné dans le poids total des entreprises du secteur NACE 4 parent et, d'autre part, la part du nombre total des entreprises du secteur NACE 5 dans le nombre total des entreprises du secteur NACE 4 parent. Si ce seuil entreprise est également inférieur à 50 % et s'il s'agit d'un petit secteur appartenant au décile le plus bas, ce secteur est exclu.

Sur un total de 289 secteurs NACE 5 analysés, 10 secteurs entrent en considération pour une exclusion. Seuls 3 d'entre eux sont exclus pour ce critère, 7 le sont pour d'autres critères, à savoir 2 pour le critère 1 et 5 pour le critère 2.

Annexe 3 : Price Cost Margin sur la base de l'enquête structurelle des entreprises et comparaison avec le PCM sur la base des comptes annuels

Dans le screening horizontal précédent, le PCM – Price Cost Margin a été calculé sur la base des données des comptes annuels des entreprises selon le modèle complet, qui constitue une source très fiable et raisonnablement représentative. Pour ce nouveau screening, l'enquête structurelle a été choisie comme source alternative du PCM. Celle-ci permet une augmentation de la fiabilité et de la représentativité. Premièrement, l'enquête structurelle comprend, comparativement aux données des comptes annuels, plus du double d'entreprises disponibles, à savoir 39.876 par rapport à 18.200 (pour l'année 2013). De plus, la représentativité statistique des données de l'enquête structurelle est supérieure car les données sont obtenues sur la base d'un échantillon stratifié. La présente annexe détaille et compare les résultats des deux alternatives pour l'année 2013.

Le PCM sur la base des comptes annuels utilise la formule suivante:

$$PCM_S = \sum_{i \in S}^N m_i PCM_i = \sum_{i \in S}^N m_i \frac{SALES_i - COST_i}{SALES_i}$$

- où $SALES_i$ est le total des résultats d'exploitation des entreprises, indiqué ci-dessous comme chiffre d'affaires sur la base du compte annuel, calculé comme suit: rubrique 70 (chiffre d'affaires) + 71 (variations des stocks et des commandes en exécution) + 72 (actif fixe produit) + 74 (autres revenus d'exploitation) – 740 (subventions d'exploitation et autres montants compensatoires).
- $COST_i$ représente les coûts variables de l'entreprise i , à savoir les coûts liés à l'achat des biens commerciaux et autres biens (rubrique 60 et 61 du règlement PCMN) et aux salaires (rubrique 62).
- et m_i représente la part de marché de l'entreprise i (calculée sur la base de Sales).

La différence entre Sales et Cost est le résultat d'exploitation que nous indiquons ci-dessous dans le texte sous résultat d'exploitation selon les comptes annuels. Le PCM sur la base des comptes annuels est donc égal au résultat d'exploitation selon les comptes annuels divisé par le chiffre d'affaires selon les comptes annuels.

L'enquête structurelle est une statistique annuelle produite par tous les pays de l'UE dans le cadre d'Eurostat sous le nom de "Structural Business Survey". Cette statistique analyse les principales caractéristiques structurelles des entreprises, reflétées à l'aide des variables dites fondamentales, et sur la base d'un échantillon stratifié de la population de l'entreprise, divisé selon le code NACE 4 et selon 6 catégories. Dans les catégories comprenant les plus grandes entreprises, toutes les entreprises sont interrogées. Dans les autres catégories, en fonction de la grandeur décroissante de la catégorie, une proportion décroissante est appliquée entre la grandeur de l'échantillon et la population de l'entreprise allant de 1 à 60. En ce qui concerne la sélection des entreprises de catégories plus petites, les entreprises appartenant aux secteurs de l'industrie et à la construction, au commerce et à l'horeca, ainsi qu'aux autres services, sont soumises à une rotation de 3 ans. En ce qui concerne les entreprises sélectionnées l'année n , les valeurs de l'année n sont déterminées sur la base de l'enquête et des années $n+1$ et $n+2$ sur la base d'un modèle d'évaluation statistique.

L'enquête structurelle-PCM pour le secteur S est calculée comme le rapport entre la somme des Marges Brutes Pondérées et la somme des Ventes Pondérées de toutes les entreprises i appartenant au secteur S , présentant une valeur autant pour la Marge Brute que pour les Ventes :

$$PCM_{SBS} = \frac{\sum_{i \in S} \text{Marge Brute Pondérée}}{\sum_{i \in S} \text{Ventes Pondérées}}$$

Pour les Ventes, la variable fondamentale V_12110 de l'enquête structurelle est utilisée, définie comme "ventes marchandes de biens et services à des tiers" et mentionnée plus loin comme ventes sur la base de l'enquête structurelle. La Marge Brute, mentionnée plus loin comme marge brute selon l'enquête structurelle, est représentée par la variable fondamentale V_12170 et définie comme "le surplus généré par les activités opérationnelles après le retrait de la rémunération du travail". Les valeurs pondérées sont calculées en fonction du poids de chaque entreprise dans l'enquête structurelle.

Tableau 1: Méthode de calcul des ventes selon l'enquête structurelle (V_12110) et enquête structurelle – marge brute (V_12170) sur la base des variables partielles et comparaison avec le chiffre d'affaires du compte annuel et le résultat d'exploitation du compte annuel

| Informations | Modèle du formulaire | | | Rubrique MAR |
|--|----------------------|-----------|-----------|--------------|
| | Complet | Raccourci | Simplifié | |
| 1. Ventes selon enquête structurelle (V_12110) | | | | |
| Chiffre d'affaires | x | x | x | 70 |
| <i>- Le chiffre d'affaires comprend les indemnisations enregistrées des pouvoirs publics</i> | x | | | |
| Autres résultats d'exploitation | x | x | | 74 |
| - Subsidés d'exploitation et montants compensatoires perçus des pouvoirs publics | x | x | | 740 |
| <i>- Diverses plus-values</i> | x | x | | |
| <i>Chiffre d'affaires des professions libérales et des prélèvements en nature</i> | | | x | |
| <i>- Variations des stocks et des commandes en exécution</i> | | | | 71 |
| <i>- Actif fixe produit</i> | | | | 72 |
| 2. Marge brute selon enquête structurelle (V_12170) | | | | |
| Chiffre d'affaires | x | x | x | 70 |
| Stock des biens en cours de fabrication et produits finis et commandes en exécution | x | x | x | 71 |
| Actif fixe produit | x | x | x | 72 |
| Autres résultats d'exploitation | x | x | | 74 |
| <i>- Diverses plus-values</i> | x | x | | |
| <i>Chiffre d'affaires des professions libérales et des prélèvements en nature</i> | | | x | |
| - Biens et services | x | x | | 60+61 |
| <i>- Biens et services (schéma simplifié)</i> | | | x | |
| <i>Corrections pour cadeaux & achats de software</i> | x | x | | |
| - Frais de personnel | x | x | x | 62 |
| <i>- Taxes professionnelles</i> | x | x | x | |
| <i>- Autres charges d'exploitation</i> | x | x | | 643/9 |
| <i>- Autres frais professionnels</i> | | | x | |
| <i>Frais de restructuration</i> | x | x | | B649 |
| <i>Subsidés en intérêts</i> | x | x | | B9126 |
| <u>Subsidés d'exploitation et montants compensatoires perçus des pouvoirs publics</u> | | | | 740 |

Source : DG Statistique-Statistics Belgium

(*) **Gras**: variables partielles qui sont communes à la variable enquête structurelle et la variable compte annuel

Italique : variables partielles qui s'appliquent uniquement à la variable enquête structurelle

Caractères droits et soulignés: variables qui s'appliquent uniquement à la variable compte annuel

Le tableau 1 de la page précédente représente les variables partielles à partir desquelles sont calculées les ventes selon l'enquête structurelle (V_12110) et la marge brute selon l'enquête structurelle (V_12170) ainsi que leurs homologues respectifs dans les comptes annuels, à savoir le chiffre d'affaires du compte annuel et le résultat d'exploitation du compte annuel. Les variables partielles sont divisées en trois catégories, chacune représentée d'une manière différente: les variables partielles qui apparaissent en gras sont communes aux deux formules, celles qui apparaissent en italique s'appliquent uniquement à l'enquête structurelle et celles qui apparaissent en caractères droits et soulignés s'appliquent uniquement au compte annuel.

Afin de permettre une comparaison détaillée entre les résultats des deux variantes PCM, les entreprises sont divisées selon les trois sous-catégories suivantes dans chaque secteur:

1. Enquête collective: il s'agit des entreprises présentant des valeurs tant pour le PCM de l'enquête structurelle que pour le PCM du compte annuel et dont les données de l'enquête structurelle ont été obtenues sur la base d'une enquête. Dans le cas de ces entreprises uniquement, une comparaison plus détaillée peut être effectuée entre les deux variantes PCM.

2. Evaluation collective: il s'agit des entreprises apparaissant dans les deux modes de calcul et dont les données de l'enquête structurelle ont été obtenues sur la base d'une évaluation.

3. Non collectif: les entreprises apparaissant uniquement dans une des deux variantes, soit dans le PCM de l'enquête structurelle soit dans le PCM du compte annuel.

Le tableau 2 ci-dessous illustre les résultats des deux variantes PCM tant au niveau du nombre total d'entreprises que des sous-catégories "Enquête collective", "Evaluation collective" et "Non collectif".

Tableau 2: Résultats du PCM enquête structurelle et PCM compte annuel

| | | Industrie | Services | Total |
|------------------------------|----------------------|-----------|----------|-------|
| Total | Compte annuel | 6,81 | 6,63 | 6,70 |
| | Enquête structurelle | 7,04 | 8,48 | 8,03 |
| | <i>Déviatio</i> n | 0,24 | 1,86 | 1,33 |
| Enquête collective | Compte annuel | 6,75 | 6,24 | 6,44 |
| | Enquête structurelle | 6,36 | 5,31 | 5,70 |
| | <i>Déviatio</i> n | 0,39 | 0,93 | 0,74 |
| Evaluation collective | Compte annuel | 7,14 | 10,59 | 8,63 |
| | Enquête structurelle | 7,49 | 13,54 | 10,69 |
| | <i>Déviatio</i> n | 0,35 | 2,95 | 2,06 |
| Non collectif | Compte annuel | 8,80 | 8,81 | 8,81 |
| | Enquête structurelle | 11,84 | 13,40 | 13,20 |
| | <i>Déviatio</i> n | 3,04 | 4,59 | 4,39 |

Sources : DG Statistique-Statistics Belgium, propres calculs

Le Tableau 2 montre que le PCM compte annuel pour tous les secteurs est inférieur au PCM enquête structurelle, à savoir 6,70 par rapport à 8,03 ce qui correspond à une différence de 1,33. La déviation de 1,86 pour les secteurs de services est nettement plus élevée que pour celle de l'industrie (0,24). Le tableau indique que cette constatation est la résultante nette des résultats opposés, se compensant mutuellement dans les sous-catégories.

Les résultats de la sous-catégorie "Enquête collective" reflètent, en effet, une image inverse de celle relative au PCM total. Pour cette catégorie, le PCM compte annuel calculé pour tous les secteurs, est plus élevé que le PCM enquête structurelle, soit 6,44 contre 5,70, ce qui représente une déviation de 0,74. Ici aussi, la déviation pour les services est supérieure de 0,93 à celle de 0,39 de l'industrie. Les résultats combinés des deux autres catégories sont dans la même ligne que ceux des PCM totaux. Plus précisément, ils renforcent cette tendance de compensation pour la constatation opposée relative à la catégorie "Enquête collective". Le PCM enquête structurelle est systématiquement plus élevé que le PCM compte annuel. Les déviations pour la catégorie "PCM-non collectif" sont encore un peu plus élevées que ceux de la catégorie "Evaluation collective".

Différents facteurs explicatifs sont à la base de ces constatations. En ce qui concerne la variante "Enquêtes collectives" les deux variantes PCM sont proches l'une de l'autre : le compte annuel-PCM est, dans cette catégorie, légèrement supérieur à l'enquête structurelle-PCM. Une analyse plus détaillée des résultats pour ces catégories est représentée dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Comparaison des montants de base PCM-SE et PCM-JR auprès d'entreprises faisant l'objet d'une enquête collective

| | | Montants de base PCM (en milliards Eur.) | | | Part (en %) | | | Part dév.st. | | |
|--|--------------------|---|----------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|-------|
| | | Ind. | Service | Total | Ind. | Service | Total | Ind. | Service | Total |
| Chiffre d'affaires selon compte annuel | | 242.092 | 367.596 | 609.688 | | | | | | |
| Ventes selon enquête structurelle | Part identique | 242.092 | 367.596 | 609.688 | 100,8 | 92,5 | 95,6 | 11,0 | 22,4 | 19,9 |
| | Déviati on formule | -3.654 | -2.314 | -5.968 | -1,5 | -0,6 | -0,9 | 2,8 | 5,6 | 4,7 |
| | Déviati on poids | 798 | 32.060 | 32.858 | 0,3 | 8,1 | 5,2 | 10,4 | 21,9 | 19,5 |
| | Déviati on valeurs | 987 | -60 | 927 | 0,4 | -0,02 | 0,2 | 2,6 | 7,2 | 5,9 |
| | Total | 240.223 | 397.281 | 637.505 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |
| Résultat exploitation selon compte annuel | | 16.338 | 22.923 | 39.260 | | | | | | |
| Marge brute selon enquête structurelle | Part identique | 16.338 | 22.923 | 39.260 | 107,0 | 108,7 | 108,0 | 93,9 | 156,5 | 135,8 |
| | Déviati on formule | -1.236 | -3.442 | -4.687 | -8,1 | -16,3 | -12,9 | 92,6 | 139,6 | 123,4 |
| | Déviati on poids | 76 | 1.474 | 1.551 | 0,5 | 6,7 | 4,3 | 14,1 | 66,0 | 53,1 |
| | Déviati on valeurs | 93 | 130 | 222 | 0,6 | 0,6 | 0,6 | 14,4 | 66,1 | 52,5 |
| | Total | 17.689 | 21.957 | 39.646 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | | | |

Sources : DG Statistique—Statistics Belgium, propres calculs

Concrètement, la partie supérieure du tableau compare les dénominateurs des deux méthodes de calcul, soit le chiffre d'affaires du compte annuel et les ventes de l'enquête structurelle. Les ventes de l'enquête structurelle sont divisées en différents montants partiels qui permettent l'analyse des différences. D'une part, la partie identique au montant du chiffre d'affaires annuel est précisée et, d'autre part, trois montants sont fournis, chacun expliquant les déviations entre le chiffre d'affaires du compte annuel et les ventes de l'enquête structurelle. Le premier montant partiel représente les déviations résultant de différences dans la formule. Ceux-ci correspondent aux valeurs des variables dans le Tableau 1, reproduites soit en italique si elles apparaissent uniquement dans les ventes de l'enquête structurelle, soit en caractères droits et soulignés si elles apparaissent uniquement dans le chiffre d'affaires du compte annuel. Le deuxième montant partiel exprime la différence résultant de l'utilisation faite par l'enquête structurelle du poids des entreprises. Le troisième montant partiel exprime le total obtenu par les différences divergentes de valeurs. C'est ainsi, par exemple, que le chiffre d'affaires sur la base des comptes annuels tient compte de proratas selon les années calendrier, ce qui n'est pas le cas de l'enquête structurelle. Les parts pour les différents montants sont exprimés en %. Comme nous pouvons le constater, le chiffre d'affaires du compte annuel et les ventes de l'enquête structurelle sont presque égaux en ce qui concerne l'industrie. La majeure différence se situe dans les déviations de formules, avec un montant total de 3,6 milliards EUR, qui concorde pour la plus grande part avec la rubrique 72 "Actif fixe produit" dont il est tenu compte dans le chiffres d'affaires du compte annuel et non dans les ventes de l'enquête structurelle. En ce qui concerne les services, il en est autrement. Dans ce cas, le facteur "poids des entreprises" occasionne une différence de 8,1 % entre la variante chiffres d'affaire du compte annuel et la variante ventes selon l'enquête structurelle.

La partie inférieure du tableau est composée de la même manière mais, dans ce cas, prend compte des numérateurs. Tant pour l'industrie que pour les services, les différences de formules jouent un rôle important, respectivement 8,1 % et 16,3 %. Les postes "Impôts sur les sociétés" et "Autres frais d'exploitation", qui sont retirés de la marge brute dans l'enquête structurelle mais pas dans les ventes du compte annuel, sont les plus importants dans le montant total net de 4,7 milliards EUR avec, respectivement, 4,2 et 1,3 milliards EUR. Ici aussi, le facteur du poids des entreprises joue un rôle important pour les services.

Un autre facteur qui explique les constatations du Tableau 2 est l'influence des tailles de classe des entreprises. Le Tableau 4 ci-dessous représente les valeurs PCM décomposées entre les six tailles de classe différentes. Par taille de classe figurent les critères descriptifs ainsi que leur importance relative, calculés sur la base de la part en pourcentage dans les ventes de l'enquête structurelle.

Tableau 4: Critères, valeurs PCM et part du total des ventes selon l'enquête structurelle par classe de grandeur

| Classes | Critères | | | PCM | | | Total parts des ventes enquête structurelle (en %) | | |
|--------------|-----------------|-------|---|-------------|-------------|-------------|--|--------------|--------------|
| | Nombre employés | et/ou | Chiffre affaire annuel en milliards EUR | Industrie | Services | Total | Industrie | Services | Total |
| Classe 50 | > 50 | | | 6,62 | 6,00 | 6,27 | 84,7 | 52,2 | 62,6 |
| Classe 40 | 20 - 49 | ou | > 10 | 7,74 | 5,09 | 5,59 | 10,1 | 20,5 | 17,2 |
| Classe 30 | 10 - 19 | ou | 5 - 10 | 9,01 | 8,07 | 8,19 | 2,1 | 7,1 | 5,5 |
| Classe 20 | 5 - 9 | ou | 2,5 - <5 | 10,74 | 9,68 | 9,78 | 1,3 | 5,9 | 4,4 |
| Classe 10 | 1 - 4 | ou | 1 - < 2,5 | 14,15 | 11,92 | 12,05 | 1,1 | 7,6 | 5,5 |
| Classe 0 | 0 | et | < 1 | 26,42 | 34,25 | 33,92 | 0,6 | 6,6 | 4,7 |
| Total | | | | 7,04 | 8,49 | 8,03 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Sources : DG Statistique-Statistics Belgium, propres calculs

Les valeurs PCM pour les entreprises de la plus petite classe sont, en général, plus élevées que celles des classes de grandeur supérieures. Il convient de tenir compte qu'il s'agit de résultats combinés en provenance de tous les secteurs et que, sur ce plan, il existe de grandes différences entre les secteurs. La plus grande différence entre le PCM du compte annuel et le PCM de l'enquête structurelle se trouve donc dans l'introduction de valeurs PCM de petites et moyennes entreprises, qui sont, en général, plus élevées.

Le Tableau 5 de la page suivante représente les coefficients de corrélation de Pearson entre les valeurs de secteurs du PCM du compte annuel et le PCM de l'enquête structurelle pour les différentes catégories et fournit, en outre, des données complémentaires³². Il n'est pas étonnant que la catégorie "Enquête collective" obtienne la corrélation la plus élevée, soit 0,929, étant donné qu'il s'agit des mêmes grandes entreprises. La catégorie "Evaluation collective" ne possède plus qu'une corrélation beaucoup plus petite de 0,665 tandis que la corrélation pour la catégorie "Non collectif" est à peine positive, soit 0,101. Il en résulte une corrélation de 0,641 pour le PCM total.

Tableau 5 : Coefficient de corrélation de Pearson

| | | Corr. coeff. | # observations | Mo-yenne | Dév. st. | Min | Max |
|--|----------------------|--------------|----------------|----------|----------|---------|--------|
| Total | Comptes annuels | 0,641 | 608 | 8,48 | 8,53 | -17,67 | 63,95 |
| | Enquête structurelle | | 613 | 11,03 | 9,93 | -10,99 | 89,11 |
| Enquête collective | Comptes annuels | 0,929 | 575 | 8,09 | 8,33 | -15,59 | 63,12 |
| | Enquête structurelle | | 575 | 7,90 | 8,32 | -21,19 | 59,36 |
| Evaluation collective | Comptes annuels | 0,665 | 469 | 9,36 | 12,39 | -37,86 | 71,47 |
| | Enquête structurelle | | 470 | 9,92 | 14,61 | -102,51 | 79,46 |
| Non collectif | Comptes annuels | 0,101 | 489 | 7,66 | 26,57 | -369,35 | 98,24 |
| | Enquête structurelle | | 604 | 12,61 | 13,29 | -40,51 | 91,65 |
| Déviati on totale PCM | | | 608 | 4,55 | 6,91 | 0,001 | 55,23 |
| Part "Uniquement enquête structurelle" dans les ventes enquête structurelle | | 0,467 | 613 | 40,82 | 29,78 | 0 | 100,00 |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, propres calculs

Les deux lignes inférieures du Tableau 5 indiquent une corrélation accessoire entre deux variables importantes pour l'analyse, c'est-à-dire, d'une part, la mesure dont le PCM du compte annuel s'écarte du

³² Le total théorique des valeurs PCM observées selon ce classement atteint 3.768, soit les deux variantes PCM pour trois catégories "Enquête collective", "Evaluation collective" et "Non collectif" pour un total de 613 secteurs. Pour le calcul de toutes les valeurs du tableau, au total 4 valeurs extrêmes ont été exclues, à savoir les valeurs inférieures à -500 ou supérieures à 500, dont respectivement 3 appartenaient aux groupes "Evaluation collective" et "Non collectif".

PCM de l'enquête structurelle et, d'autre part, la part en pourcentage des ventes de l'enquête structurelle dans la catégorie "uniquement enquête structurelle" dans le total des ventes de l'enquête structurelle du secteur. Il existe entre ces deux variables, calculées sur tous les secteurs, une corrélation relativement positive, soit 0,467.

Comme le tableau l'indique, la moyenne arithmétique de cette dernière variable pour tous les secteurs est de 40,8 %. Les valeurs combinées de cette part atteignent 10,1 % pour l'industrie, 33,1 % pour les services et 25,8 % pour le total général.

Cette part varie fort d'un secteur à l'autre et est liée directement au poids des petites et moyennes entreprises au niveau global. D'une part, certains secteurs, principalement ceux de grande concentration, n'ont pas ou peu d'entreprises appartenant à la catégorie "uniquement enquête structurelle", comme le secteur 1062 "Production de fécule et de produits féculents". D'autre part, se trouvent des secteurs où ces entreprises "uniquement enquête structurelle" répondent en très grande partie du chiffre d'affaires, ce qui correspond au grand poids des petites et moyennes entreprises dans le secteur. C'est le cas, par exemple, de l'industrie pour les secteurs '10712 Fabrication artisanale de pain et pâtisseries' avec une part en 2013 de 90,6 % ou 3312 'Réparation de machines' avec une part de 69,2 % ou des services dans les secteurs 56101 'Restaurants' ou '56301 Cafés et bars', tous les deux ayant une part de 91,5 %.

Annexe 4 : Statistiques descriptives des indicateurs

➤ *Secteurs industriels*

Le tableau 1 reprend pour chacune des catégories des secteurs industriels, définies dans la partie « résultats » du rapport, les statistiques descriptives des différents indicateurs. Les industries de réseau, de par la nature de leurs activités, sont marquées par une plus forte intensité capitalistique, une concentration plus élevée que la moyenne des secteurs industriels, ainsi que par un très faible taux de pénétration des importations. De plus, l'indicateur de la marge bénéficiaire est en moyenne plus élevé pour cette catégorie. Les industries alimentaires et des boissons sont caractérisées par un nombre moyen d'entreprises par secteur plus élevés, ainsi que par une volatilité moyenne des parts de marché plus faible que les autres catégories. L'intensité capitalistique est en moyenne plus élevée dans les secteurs de la métallurgie et des autres minéraux que dans les industries alimentaires et des boissons. Pour les autres indicateurs, il n'y a pas de différences significatives entre les différentes catégories.

Table 1 Statistiques descriptives – Secteurs industriels

| Indicateurs | Segmentations | Moyenne | Ecart-type | Médiane | Q1 | Q3 |
|---|-------------------------------------|---------|------------|---------|------|------|
| Nombre d'entreprises | Secteurs industriels (Total) | 157,89 | 415,98 | 42,5 | 18 | 122 |
| | Alimentaires et boissons | 208,47 | 692,34 | 48,5 | 21 | 114 |
| | Autres industries manufacturières | 152,08 | 339,65 | 46,5 | 20 | 134 |
| | Industries de réseau | 72,72 | 80,58 | 33 | 12 | 143 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 169,5 | 434,44 | 27,5 | 9 | 73,5 |
| HHI | Secteurs industriels (Total) | 0,28 | 0,24 | 0,21 | 0,08 | 0,39 |
| | Alimentaires et boissons | 0,3 | 0,22 | 0,25 | 0,12 | 0,45 |
| | Autres industries manufacturières | 0,25 | 0,23 | 0,18 | 0,08 | 0,37 |
| | Industries de réseau | 0,37 | 0,3 | 0,29 | 0,09 | 0,6 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 0,3 | 0,26 | 0,22 | 0,09 | 0,41 |
| Intensité capitalistique | Secteurs industriels (Total) | 0,2 | 0,2 | 0,14 | 0,09 | 0,23 |
| | Alimentaires et boissons | 0,18 | 0,17 | 0,15 | 0,08 | 0,21 |
| | Autres industries manufacturières | 0,16 | 0,13 | 0,13 | 0,08 | 0,19 |
| | Industries de réseau | 0,5 | 0,43 | 0,38 | 0,22 | 0,64 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 0,21 | 0,15 | 0,18 | 0,11 | 0,25 |
| Price Cost Margin | Secteurs industriels (Total) | 0,09 | 0,07 | 0,08 | 0,05 | 0,11 |
| | Alimentaires et boissons | 0,08 | 0,05 | 0,06 | 0,04 | 0,1 |
| | Autres industries manufacturières | 0,09 | 0,06 | 0,08 | 0,05 | 0,11 |
| | Industries de réseau | 0,11 | 0,13 | 0,08 | 0,02 | 0,12 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 0,07 | 0,06 | 0,07 | 0,04 | 0,1 |
| Taux de pénétration des importations | Secteurs industriels (Total) | 0,5 | 0,35 | 0,58 | 0,15 | 0,81 |
| | Alimentaires et boissons | 0,4 | 0,24 | 0,35 | 0,25 | 0,51 |
| | Autres industries manufacturières | 0,62 | 0,32 | 0,72 | 0,47 | 0,86 |
| | Industries de réseau | 0,05 | 0,19 | 0 | 0 | 0 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 0,42 | 0,35 | 0,35 | 0,08 | 0,74 |
| Volatilité des parts de marché | Secteurs industriels (Total) | 0,15 | 0,12 | 0,12 | 0,07 | 0,18 |
| | Alimentaires et boissons | 0,12 | 0,09 | 0,1 | 0,05 | 0,15 |
| | Autres industries manufacturières | 0,15 | 0,13 | 0,12 | 0,07 | 0,18 |
| | Industries de réseau | 0,18 | 0,15 | 0,18 | 0,1 | 0,23 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 0,14 | 0,12 | 0,12 | 0,06 | 0,17 |
| Taux d'attrition (Churn) | Secteurs industriels (Total) | 0,06 | 0,11 | 0,01 | 0 | 0,07 |
| | Alimentaires et boissons | 0,07 | 0,13 | 0,02 | 0 | 0,12 |
| | Autres industries manufacturières | 0,05 | 0,11 | 0,02 | 0 | 0,06 |
| | Industries de réseau | 0,08 | 0,11 | 0,05 | 0 | 0,11 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 0,06 | 0,13 | 0,01 | 0 | 0,07 |
| TNF8 | Secteurs industriels (Total) | 12,05 | 2,71 | 12 | 11 | 14 |
| | Alimentaires et boissons | 11,76 | 2,69 | 12 | 10 | 14 |
| | Autres industries manufacturières | 12,06 | 2,42 | 12 | 11 | 14 |
| | Industries de réseau | 12 | 3,97 | 12,5 | 12 | 13 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 12,21 | 2,98 | 12 | 11 | 14 |
| Taux de survie | Secteurs industriels (Total) | 0,73 | 0,14 | 0,75 | 0,67 | 0,81 |
| | Alimentaires et boissons | 0,73 | 0,12 | 0,72 | 0,68 | 0,79 |
| | Autres industries manufacturières | 0,74 | 0,12 | 0,75 | 0,67 | 0,81 |
| | Industries de réseau | 0,55 | 0,21 | 0,56 | 0,44 | 0,72 |
| | Métallurgie et autres minéraux | 0,75 | 0,13 | 0,78 | 0,69 | 0,83 |

Sources : DG Statistiques-Statistics Belgium, propres calculs

➤ Secteurs des services

Le tableau 2 reprend pour chacune des catégories des secteurs des services, les statistiques descriptives des différents indicateurs. En moyenne, les secteurs de la location sont composés d'un nombre plus restreint d'entreprises et sont marqués par une intensité capitalistique et un indicateur de la marge bénéficiaire plus

élevés que les autres catégories. Les services de réseau sont en moyenne plus concentrés et caractérisés par une intensité capitalistique moyenne élevée. Les secteurs du commerce sont marqués par une plus grande stabilité, comme en atteste les valeurs moyennes du TNF8 et du taux de survie. Par contre, la moyenne de l'indicateur PCM y est plus faible que pour les autres catégories.

Table 2 Statistiques descriptives – Secteurs des services

| Indicateurs | Segmentations | Moyenne | Ecart-type | Médiane | Q1 | Q3 |
|--------------------------|--------------------------------------|---------|------------|---------|------|------|
| Nombre d'entreprises | Secteurs des services (Total) | 1404,66 | 2957 | 459 | 155 | 1212 |
| | Autres services | 2560,43 | 4345,5 | 795 | 286 | 2760 |
| | Commerce | 720,62 | 892,95 | 420 | 109 | 1000 |
| | Location | 207,33 | 191,69 | 143,5 | 69 | 323 |
| | Services de réseau | 765,83 | 1528,81 | 177,5 | 69,5 | 561 |
| | Services médias | 425,5 | 330,53 | 341 | 145 | 624 |
| HHI | Secteurs des services (Total) | 0,1 | 0,12 | 0,05 | 0,02 | 0,12 |
| | Autres services | 0,07 | 0,1 | 0,03 | 0,01 | 0,08 |
| | Commerce | 0,1 | 0,1 | 0,05 | 0,03 | 0,13 |
| | Location | 0,12 | 0,1 | 0,08 | 0,05 | 0,21 |
| | Services de réseau | 0,21 | 0,26 | 0,1 | 0,05 | 0,35 |
| | Services médias | 0,15 | 0,17 | 0,08 | 0,07 | 0,19 |
| Intensité capitalistique | Secteurs des services (Total) | 0,32 | 0,65 | 0,13 | 0,06 | 0,28 |
| | Autres services | 0,43 | 0,86 | 0,16 | 0,08 | 0,39 |
| | Commerce | 0,12 | 0,15 | 0,08 | 0,05 | 0,14 |
| | Location | 0,89 | 0,86 | 0,57 | 0,41 | 1,25 |
| | Services de réseau | 0,73 | 0,86 | 0,47 | 0,19 | 0,75 |
| | Services médias | 0,19 | 0,21 | 0,12 | 0,06 | 0,28 |
| Price Cost Margin | Secteurs des services (Total) | 0,12 | 0,11 | 0,09 | 0,05 | 0,16 |
| | Autres services | 0,15 | 0,11 | 0,14 | 0,07 | 0,21 |
| | Commerce | 0,07 | 0,05 | 0,06 | 0,04 | 0,09 |
| | Location | 0,3 | 0,19 | 0,28 | 0,17 | 0,4 |
| | Services de réseau | 0,17 | 0,11 | 0,15 | 0,09 | 0,24 |
| | Services médias | 0,19 | 0,13 | 0,16 | 0,1 | 0,26 |
| Volatilité | Secteurs des services (Total) | 0,15 | 0,09 | 0,13 | 0,1 | 0,17 |
| | Autres services | 0,16 | 0,08 | 0,14 | 0,11 | 0,19 |
| | Commerce | 0,14 | 0,08 | 0,12 | 0,09 | 0,16 |
| | Location | 0,15 | 0,11 | 0,11 | 0,09 | 0,17 |
| | Services de réseau | 0,14 | 0,09 | 0,14 | 0,1 | 0,16 |
| | Services médias | 0,17 | 0,12 | 0,13 | 0,09 | 0,23 |
| Churn rate | Secteurs des services (Total) | 0,07 | 0,09 | 0,04 | 0,02 | 0,08 |
| | Autres services | 0,07 | 0,06 | 0,05 | 0,03 | 0,09 |
| | Commerce | 0,07 | 0,11 | 0,04 | 0,02 | 0,07 |
| | Location | 0,08 | 0,18 | 0,02 | 0,01 | 0,08 |
| | Services de réseau | 0,09 | 0,08 | 0,07 | 0,02 | 0,16 |
| | Services médias | 0,06 | 0,07 | 0,04 | 0,02 | 0,06 |
| TNF8 | Secteurs des services (Total) | 13,44 | 2,75 | 13 | 12 | 15 |
| | Autres services | 14,25 | 3,25 | 14 | 12 | 16 |
| | Commerce | 12,89 | 2,11 | 13 | 11 | 14 |
| | Location | 13,11 | 2,97 | 13 | 10 | 16 |
| | Services de réseau | 13,25 | 2,33 | 13 | 11,5 | 15 |
| | Services médias | 12,61 | 2,55 | 12,5 | 10 | 14 |
| Taux de survie | Secteurs des services (Total) | 0,67 | 0,14 | 0,7 | 0,59 | 0,78 |
| | Autres services | 0,64 | 0,15 | 0,66 | 0,54 | 0,74 |
| | Commerce | 0,7 | 0,13 | 0,73 | 0,62 | 0,81 |
| | Location | 0,66 | 0,12 | 0,68 | 0,62 | 0,75 |
| | Services de réseau | 0,67 | 0,1 | 0,69 | 0,62 | 0,74 |
| | Services médias | 0,68 | 0,12 | 0,7 | 0,63 | 0,75 |

Sources :DG Statistiek-Statistics Belgium, propres calculs

Annexe 5 : Glossaire et abréviations

| Abréviation | Définition |
|--------------------|--|
| BnB | Banque nationale de Belgique |
| BoD | Benefit of the Doubt |
| HHI | Indice de Herfindahl-Hirshman |
| IC | Indicateur Composite |
| ICN | Institut des Comptes Nationaux |
| NACE | Nomenclature des Activités économiques de la Communauté Européenne |
| PCM | Price Cost Margin |
| PCMN | Plan Comptable Minimum Normalisé |
| TNF | Total Number of Different Firms Index |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |